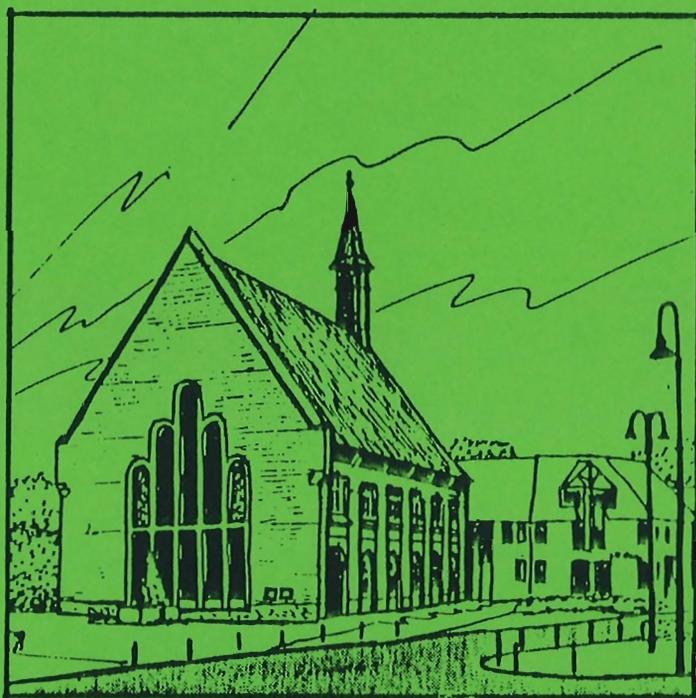


CONSEIL GENERAL DU NORD

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET D'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE COURCHELLETES

AMELIORATION DU CADRE DE VIE



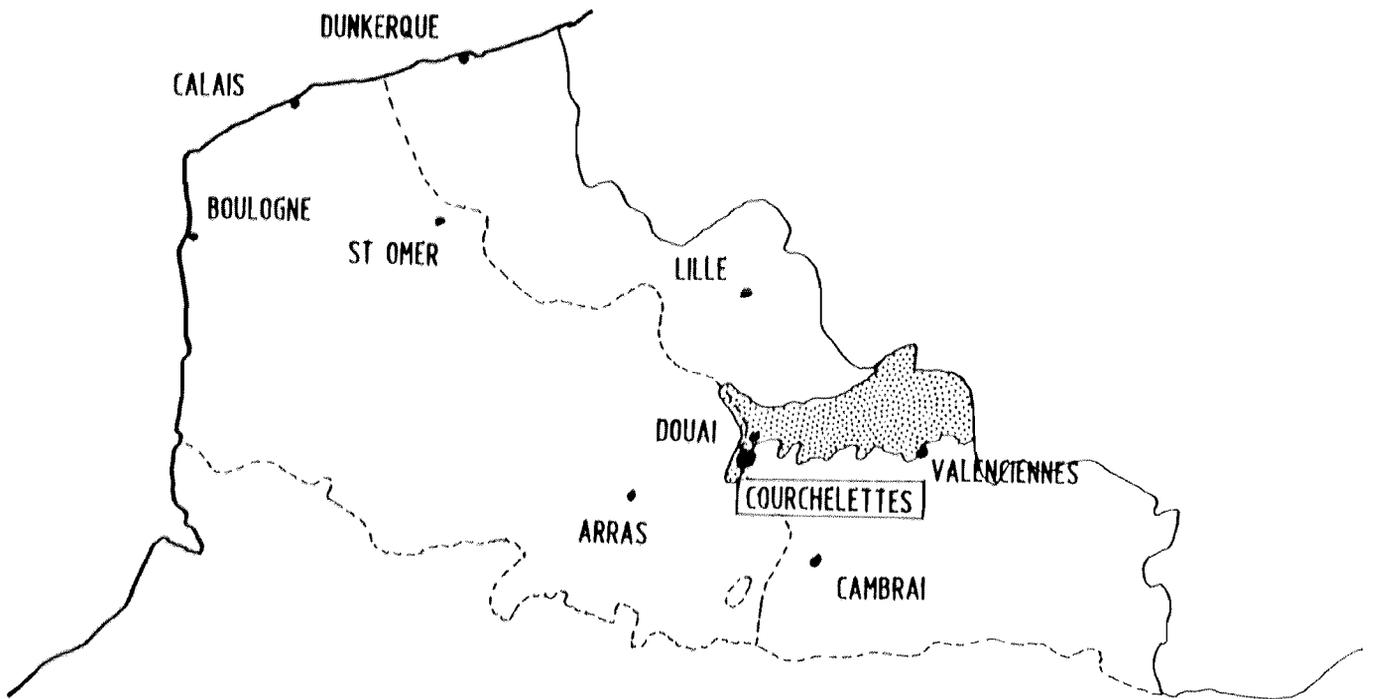
NOTICE

Henri TESSON
Paysagiste conseil
32, Bd de la République
59500 DOUAI

FEVRIER 1991

PRESENTATION DE
LA COMMUNE

LE BAS OSTREVENT



La commune de Courchelettes se situe à l'extrémité sud-ouest de la région naturelle du Bas - ostrevent composé d'un ensemble de basses terres mal drainées s'étendant de Valenciennes à Douai, Orchies et la frontière. Centrée sur la basse vallée de la Scarpe, marais, bois, forêt, prairies humides y sont étendues.

La région du Bas- Artois - Cambrésis vient cerner cet appendice du Bas- Ostrevent avec ses vastes plateaux doucement vallonnés et occupés par l'openfield (cultures céréalières et betteravières).

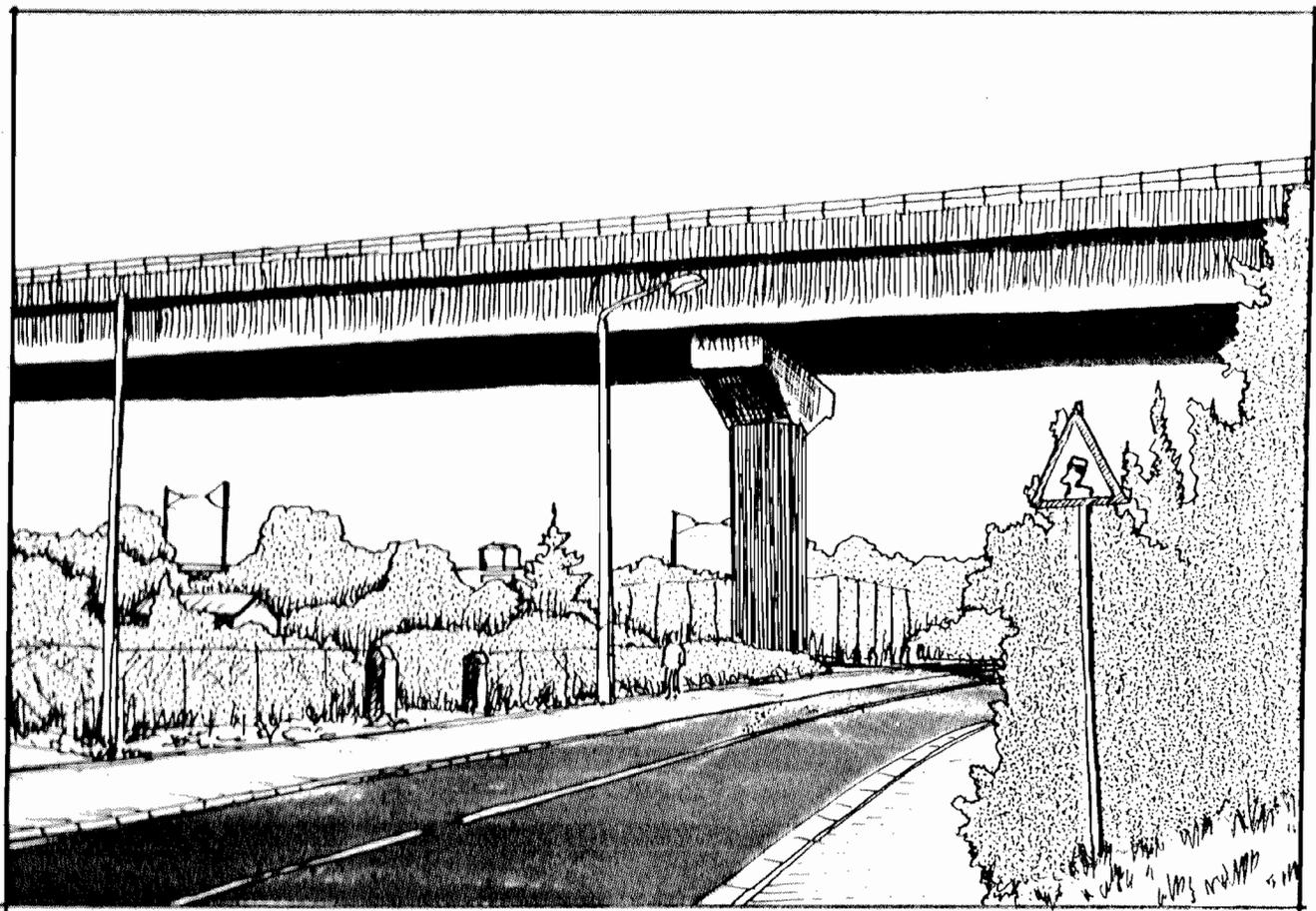
DECOUVERTE DE LA VILLE

UNE VILLE BIEN ENCADREE

En arrivant depuis Douai, on passe sous un viaduc impressionnant qui prend appui sur des massifs talus végétalisés.

En arrivant depuis Corbehem, l'entrée de la ville est aussi claire et spectaculaire par la traversée des ponts qui enjambent de larges canaux (canal de la Sensée et canal de dérivation de la Scarpe)

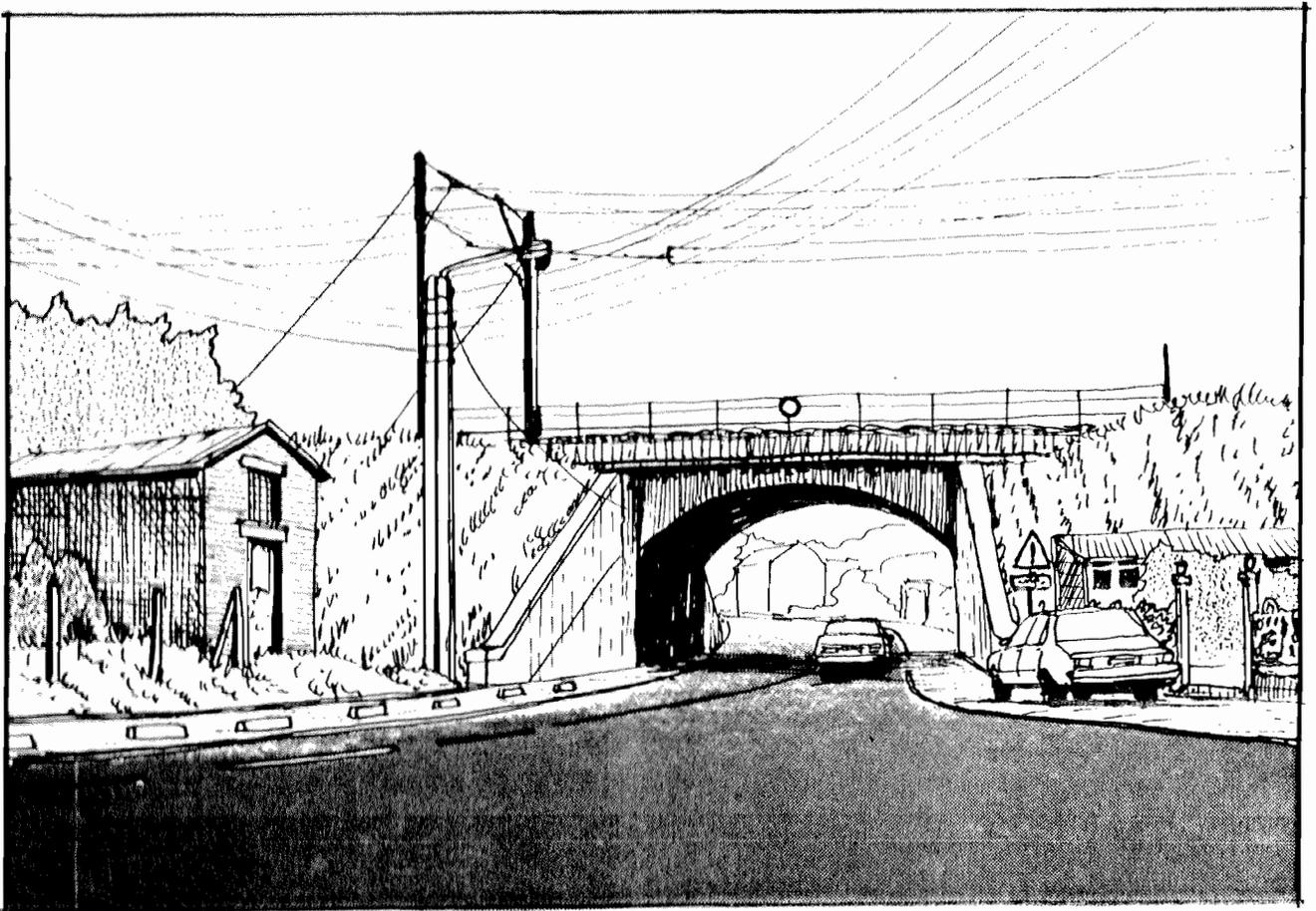
Ces barrières (canaux et rocade) cernent bien la ville et soulignent les limites communales par rapport à Corbehem au Sud et Lambres - les - Douai au nord.



UN ESPACE COMPARTIMENTE

Une fois à l'intérieur de la commune d'autres barrières fractionnent l'espace :
le talus des voies SNCF et le canal de la Scarpe.

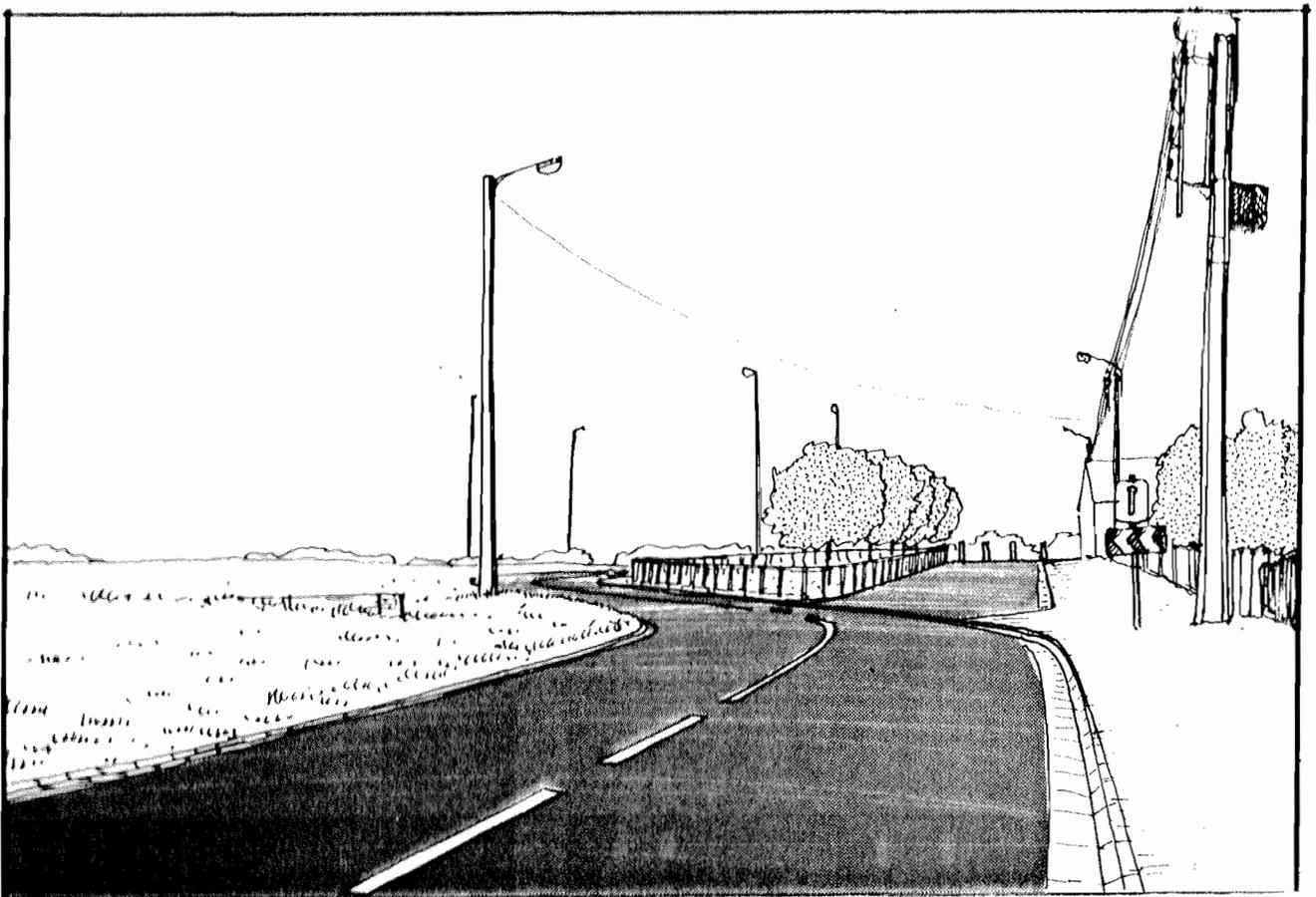
Ces barrières confortent l'impression de compartimentation qui divise la ville en
plusieurs entités plus ou moins autonomes. D'où l'importance de la route qui
traverse ces deux obstacles physiques (passage sous la voie ferrée et pont au
dessus de la Scarpe) en reliant les trois entités.



DES CIRCULATION CONFUSES

Des chicanes aux entrées de la ville depuis la D 956 et depuis Corbehem posent un double problème :

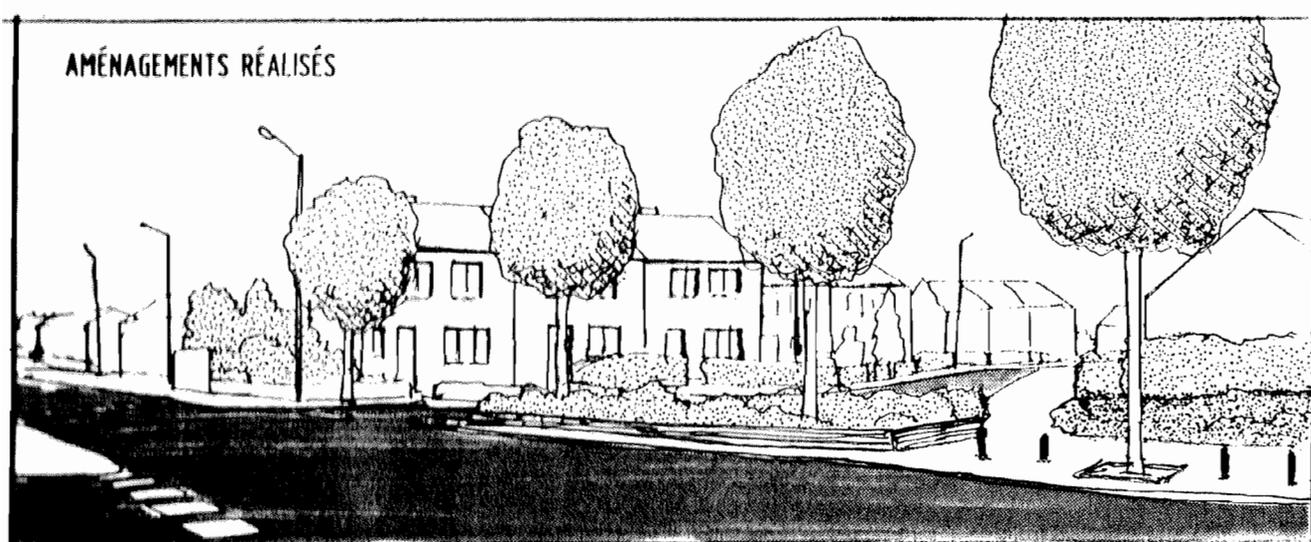
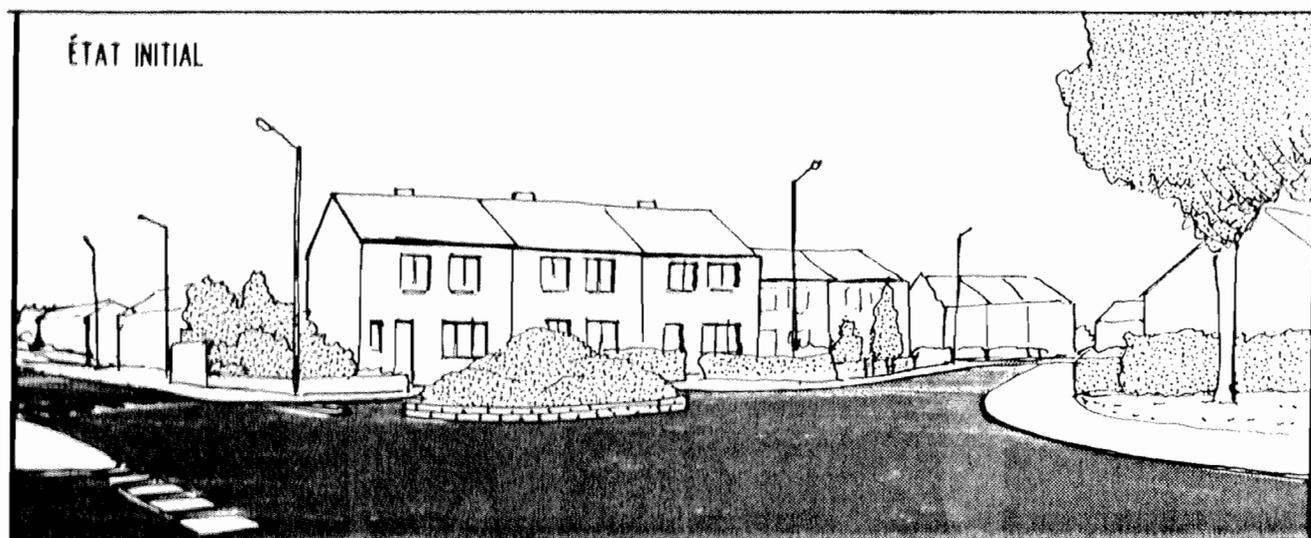
- En arrivant à Courchelettes le regard est orienté sur des espaces sans affectation, envahis par la végétation spontanée, car la route principale n'est pas dans l'axe des ponts ou du carrefour (D 956)
- En sortant de la ville on a la sensation que la route continue tout droit alors qu'en fait elle fait une bifurcation pour atteindre les ponts ou la D 956



Le deuxième facteur qui conditionne cette confusion est l'absence de hiérarchisation des voies principales par rapport aux axes secondaires

- Les intersections principales ne sont pas mises en valeur
- Les routes principales ne sont pas soulignées et peuvent parfois être confondues avec des rues de desserte locale, comme la rue du cimetière (rue Jules Cleisse) ou la rue des roses qui traverse la cité du Grand Carré

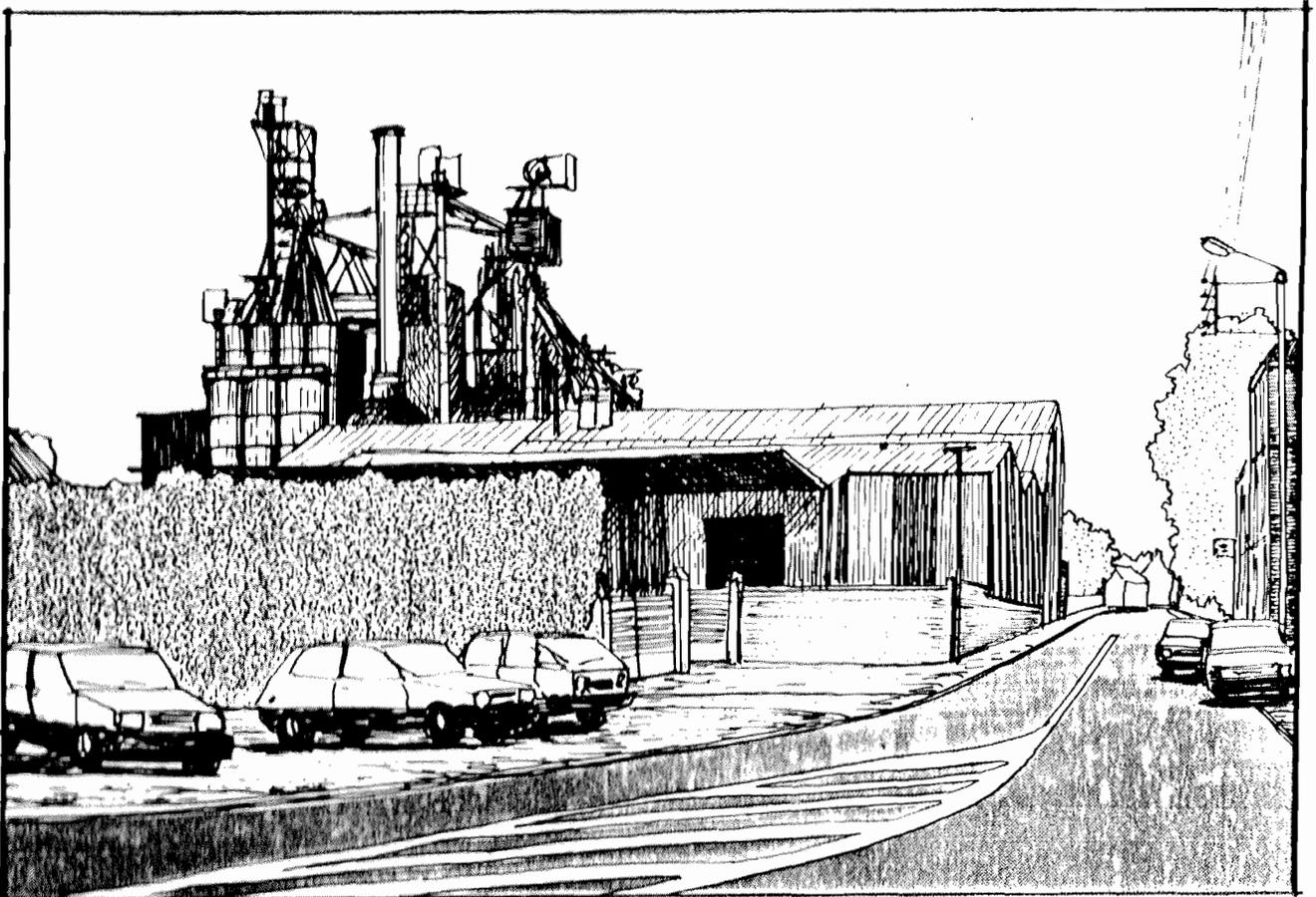
Heureusement un aménagement récent (1990) auquel l'équipe Tesson a participé a permis de palier au problème de la cité du grand carré : le carrefour jadis en "Y" a été réaménagé avec un angle droit pour rendre son intimité et sa tranquillité à la cité, en obligeant les véhicules de transit à rester sur la route principale (rue Albert Charton). Des plantations d'arbres renforcent cet isolement vis à vis de cette rue.



LES INDUSTRIES

La perception des industries est limitée car les installations n'apparaissent que rarement en premier plan. En effet les talus SNCF et des habitations constituent autant d'écrans visuels qui masquent les usines.

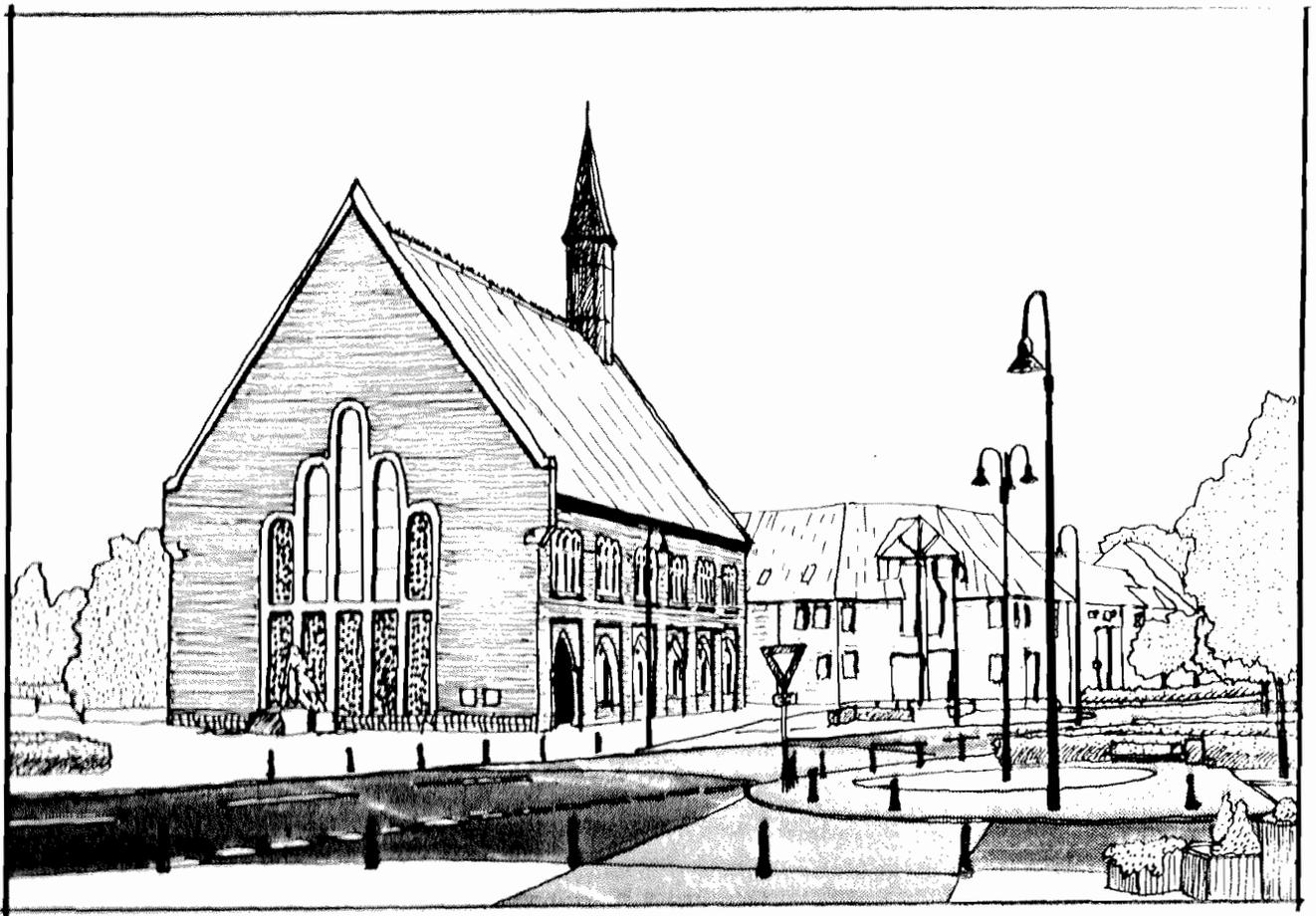
Malgré la forte importance des installations industrielles, la commune de Courchelettes offre l'aspect d'une ville résidentielle.



LE CENTRE VILLE

Il est bien visible avec une place récemment mise en valeur. Autour s'organisent la mairie, l'église et une école.

A l'écart de ce centre ville sont regroupés le complexe sportif, une autre école et la salle des fêtes ainsi que quelques commerces et ces équipements mériteraient un aménagement de qualité similaire à celui de la place et d'y être mieux relié pour former un centre ville encore plus attractif

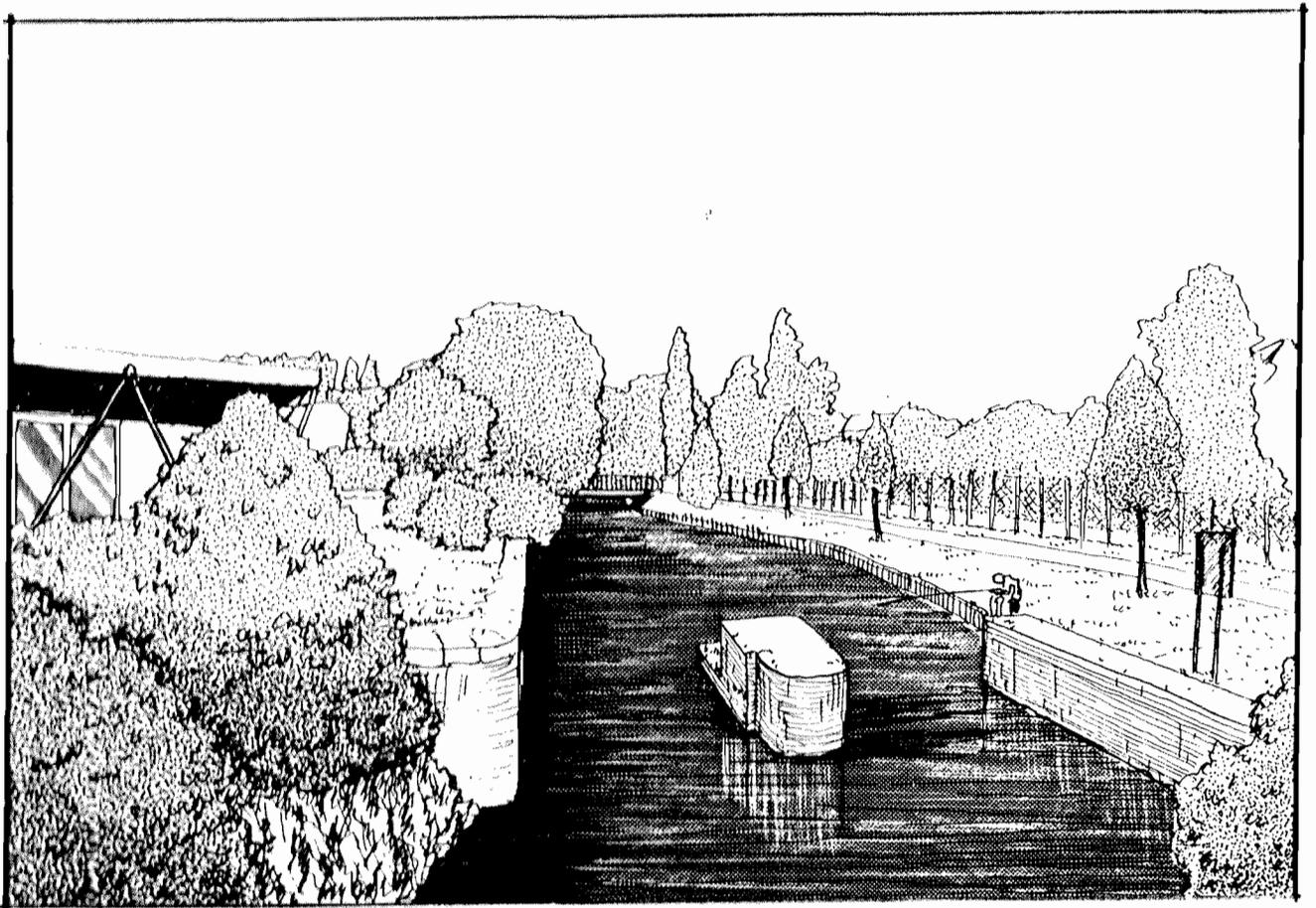


UNE VILLE D'EAU

A l'échelle du piéton la ville dévoile tous ses charmes avec ses nombreux chemins piétons le long des cours d'eau (canaux et la petite sensée) accompagnés de nombreux arbres.

Des événements viennent ponctuer la promenade : ancien moulin, écluses...

Le long de la petite sensée un bâtiment culturel de conception contemporaine perturbe le caractère agreste de la rivière : il apparaît comme un objet standardisé et sans aucun lien avec le site qui l'a accueilli.



ANALYSE DE LA COMMUNE

RELIEF

Dans le chapitre sur la découverte de la commune aucune allusion n'est faite au relief (hormis les talus artificiels). La raison est fort simple : comme le montre la carte, la commune de Courchelettes est implantée sur un terrain presque uniformément plat. C'est le début du Bas - Ostrevent organisé suivant la basse vallée de la Scarpe.

Cette vallée s'ouvre vers le nord (elle bifurque vers l'est après Douai) alors qu'à l'est, au sud et à l'ouest elle est cernée par les dernières collines du Bas-Artois-Cambrésis (visibles surtout au bas de la carte)

En fait la commune correspond au croisement des deux vallées :

- la scarpe venant du sud-ouest
- la Petite Sensée venant du sud-est

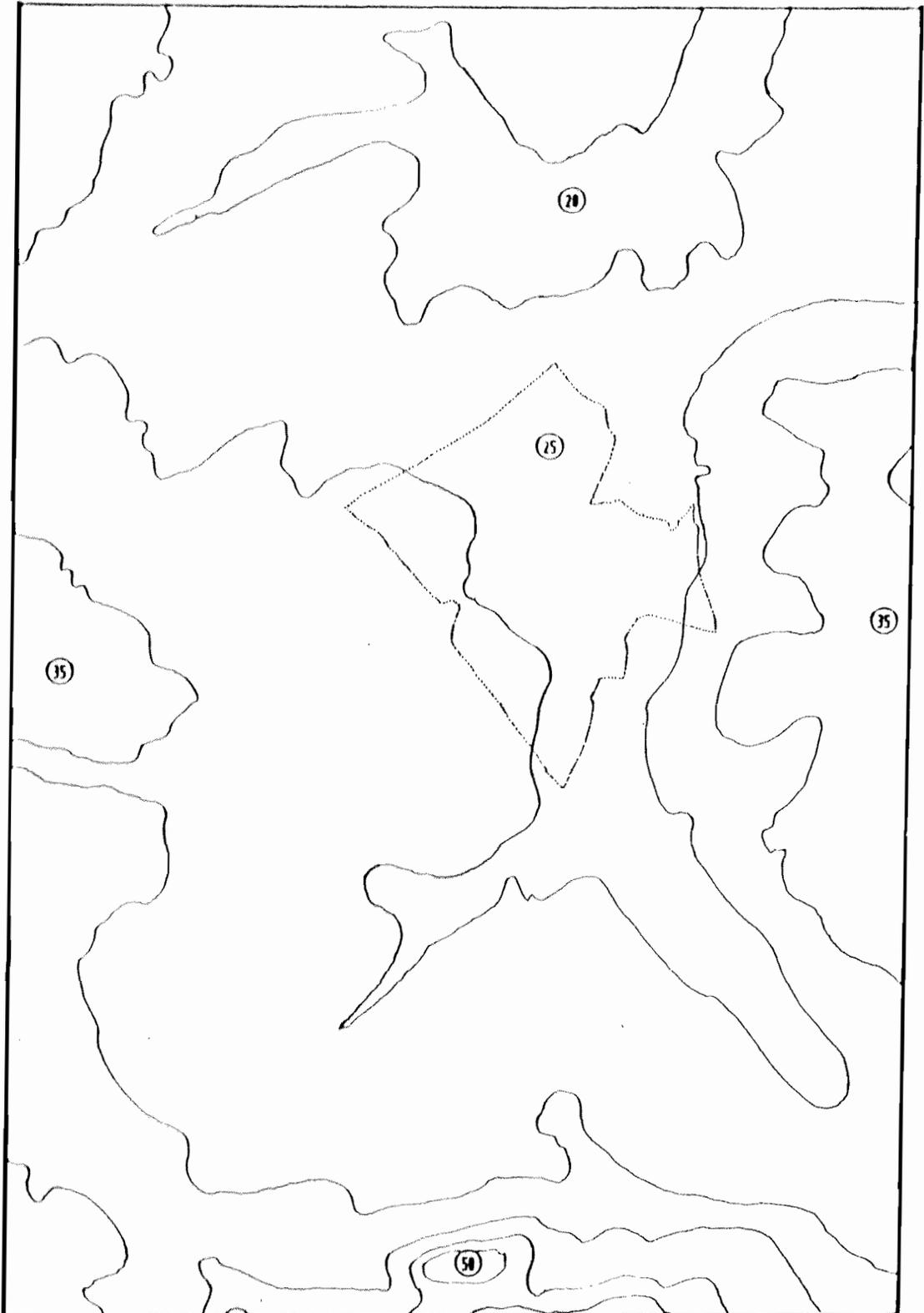
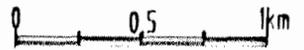
CARTE DU RELIEF

LÉGENDE

--- LIMITES COMMUNALES

/// COURBES DE NIVEAU

③ ALTITUDE



HYDROLOGIE

En toute logique les cours d'eau suivent les vallées. Ainsi la Scarpe arrive depuis le sud-ouest tandis que la petite sensée arrive du sud-est. Elles se rejoignent au nord de Courchelettes.

Depuis fort longtemps la Scarpe à été canalisée depuis Arras pour devenir navigable. Elle constitue donc un axe de communication important autour duquel s'organise la ville.

Mais c'est aussi un obstacle physique très important qui traverse la commune de part en part.

Plus tard, l'augmentation des trafics fluviaux a rendu nécessaire d'importants travaux :

- la création du canal de la sensée permet de relier les deux vallées (scarpe et sensée)

Pour limiter les terrassements, le canal s'inscrit dans la vallée de la petite sensée.

- dans le prolongement du canal de la sensée fut réalisé le canal de dérivation de la Scarpe qui traverse Douai avec ses nombreux ponts.

Ces deux canaux à grand gabarits délimitent parfaitement la commune dans toute sa partie est.

CARTE DE L'HYDROLOGIE

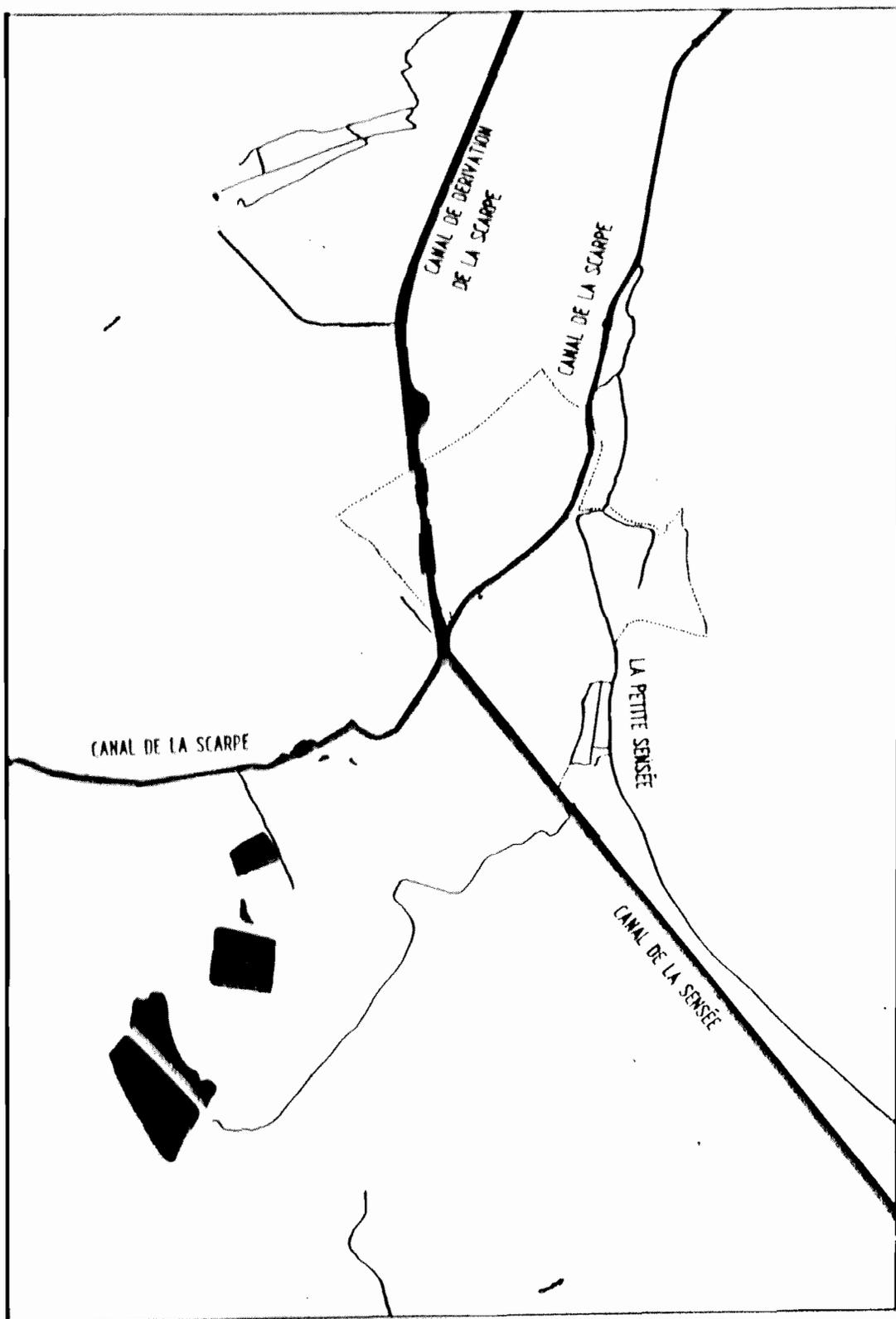
LÉGENDE

--- LIMITES COMMUNALES

■ EAU



0 0,5 1km



VEGETATION

Pour celui qui prend la peine de se promener à pied dans la ville, la dénomination de "ville verte" paraît parfaitement justifiée. Pourtant au regard de la photo aérienne les surfaces boisées sont peu importantes. Cette sensation de forte présence végétale s'explique principalement par sa répartition linéaire et proche du centre ville le long de la petite sensée. La présence de la petite rivière renforce considérablement l'attrait de ces espaces.

Le long de la scarpe canalisée, la promenade est aussi agréable. Elle est toutefois moins intime car plus large. Au niveau du stade la végétation est plus dense et la présence de plusieurs équipements (sportif, écoles, salle des fêtes) donnent plus d'attrait au lieu. Malheureusement il n'y a aucune relation avec le canal et entre les divers équipements.

Comme le montre le cadastre de 1908, ils occupent l'ancien parc de M. Luce Ildephonse qui faisait jadis 6 ha.

Au sud et à l'est s'articule une ébauche de ceinture verte avec des friches, des bois et des équipements sportifs. Actuellement le bois reste à l'écart de la ville sans aménagements spécifiques à l'accueil du public.

Pourtant toute cette zone pourrait être le support de divers aménagements qui viendraient conforter l'image de "ville verte"

La forte relation entre la présence de végétaux et l'eau est une caractéristique essentielle de Courchelettes

CARTE DE LA VÉGÉTATION

LÉGENDE

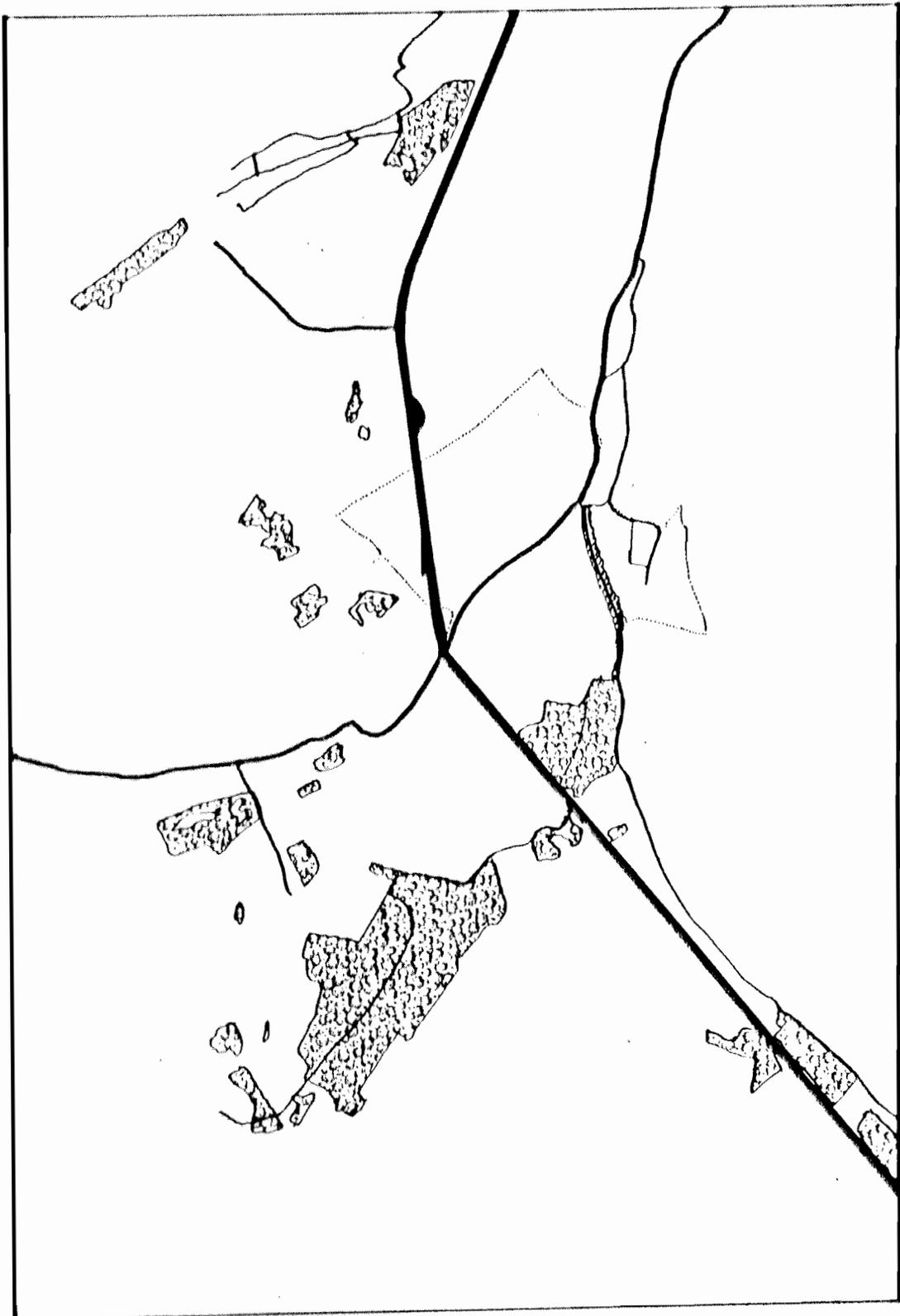
--- LIMITES COMMUNALES

◆ EAU

▨ BOIS



0 0,5 1km



ROUTES

Dans le chapitre 'découverte de la commune" une large part a été réservée pour mettre en avant un des problèmes essentiels de Courchelettes : la confusion de son plan de circulation. Ceci apparaît immédiatement au regard de la carte :

- aucun axe droit et régulier ne traverse la ville
- aucune relation directe avec les deux principaux axes du secteur (la rocade et la RN 50 Arras- Douai)
- certains axes jadis importants ont été déviés (par exemple les ponts qui enjambent les canaux de la sensée et de dérivation de la Scarpe n'ont pas été reconstruits après la guerre dans l'axe des rues qui y conduisent) ou sont tout bonnement coupés (par exemple la rue du cimetière qui reliait jadis la route d'Arras est devenue un cul de sac après la disparition du pont)

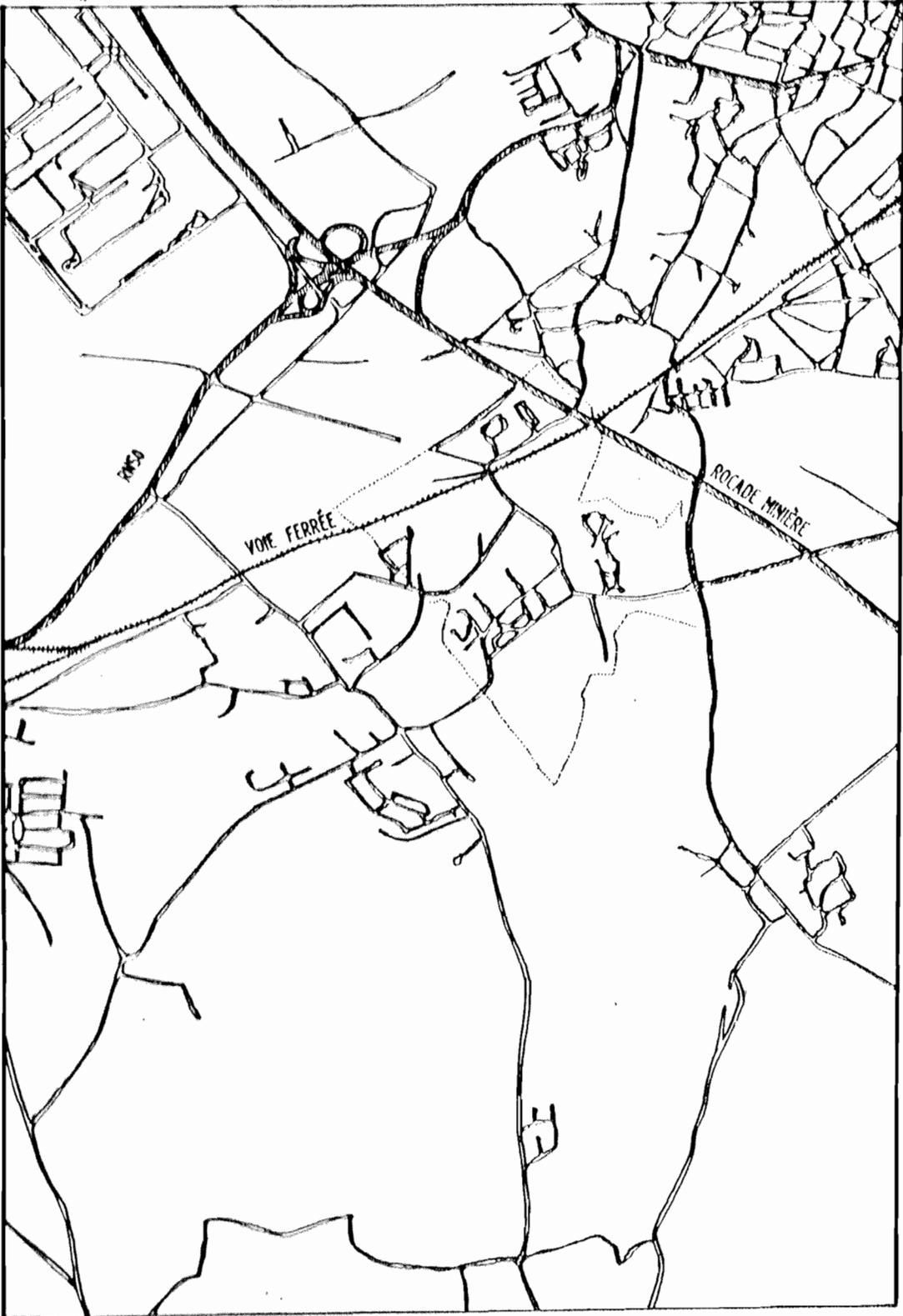
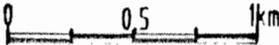
CARTE DES ROUTES

LÉGENDE

--- LIMITES COMMUNALES

▬ AXES PRINCIPAUX

▬ AXES SECONDAIRES



ROUTES PRINCIPALES

Quatre routes importantes orientées globalement est-ouest arrivent sur Courchelettes.

Elles correspondent aux quatre entrées de la ville. Le passage sous la rocade et sur les ponts vers l'est sont déjà très spectaculaires, mis à part les axes de vision depuis les ponts qui mériteraient d'être aménagés en conséquence. Par contre le carrefour entre le CD 325 et le CD 956 ne souligne pas l'entrée de la ville avec autant d'impact.

Chacune de ces voies distribue une entité particulière

- la rue Paul Paix, la zone résidentielle au nord de la voie ferrée
- la rue Charles Paix, la zone industrielle
- la rue Albert Charto, la partie est de la troisième entité et le CD 325 la partie ouest

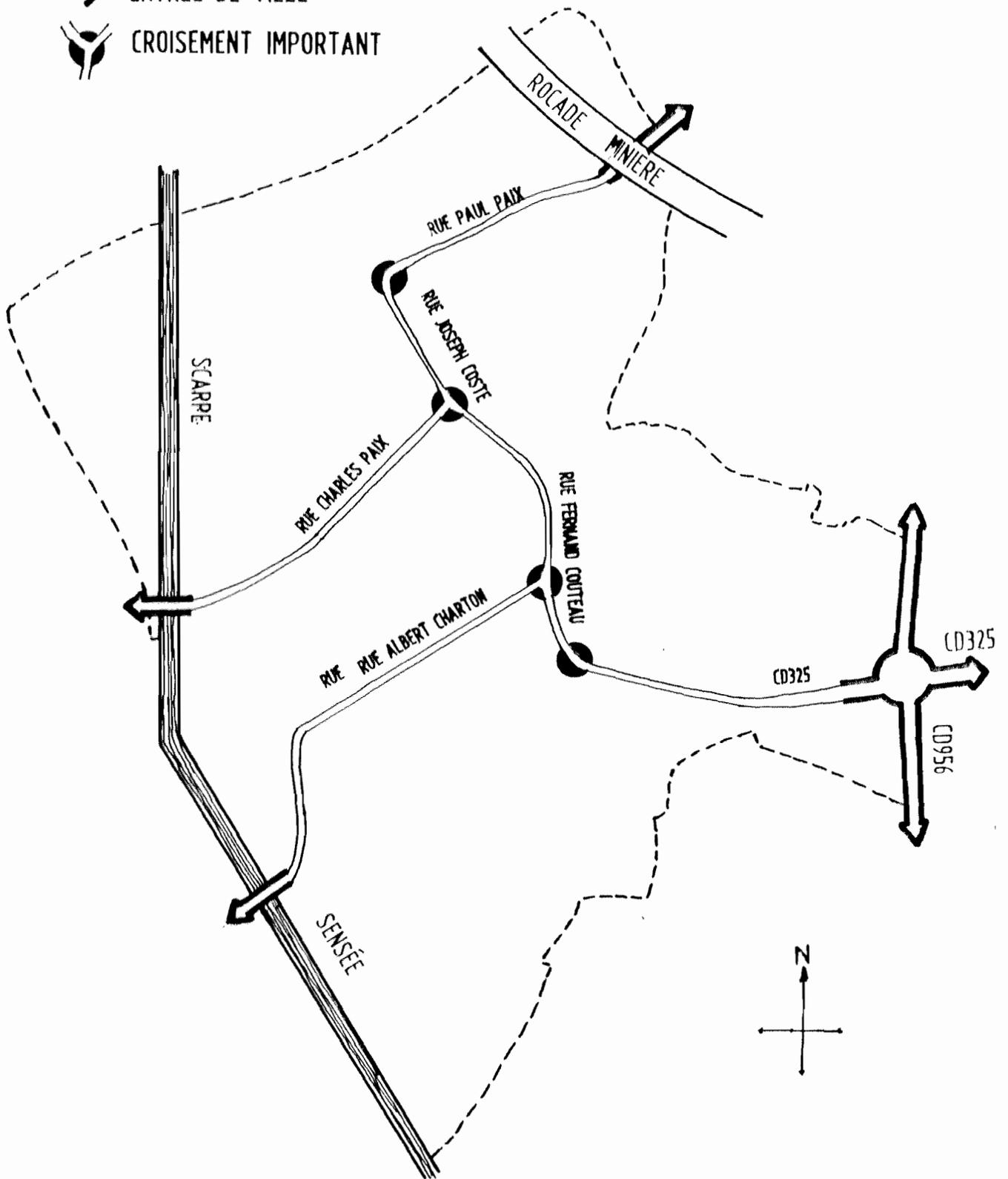
Ces quatre voies aboutissent toutes sur un axe transversal orienté nord-est (rue Joseph Coste et rue Fernand Couteau). Celui-ci relie les trois entités de la ville en traversant les deux barrières physiques (talus SNCF et canal)

Actuellement les croisements entre ces voies ne mettent pas en valeur cette organisation :

- perspectives des rue Charles Paix et Albert Charto non traitées
- confusion avec les axes secondaires vers le cimetière au nord et la rue des lilas côté grand carré au sud.

ROUTES PRINCIPALES

-  ENTRÉE DE VILLE
-  CROISEMENT IMPORTANT

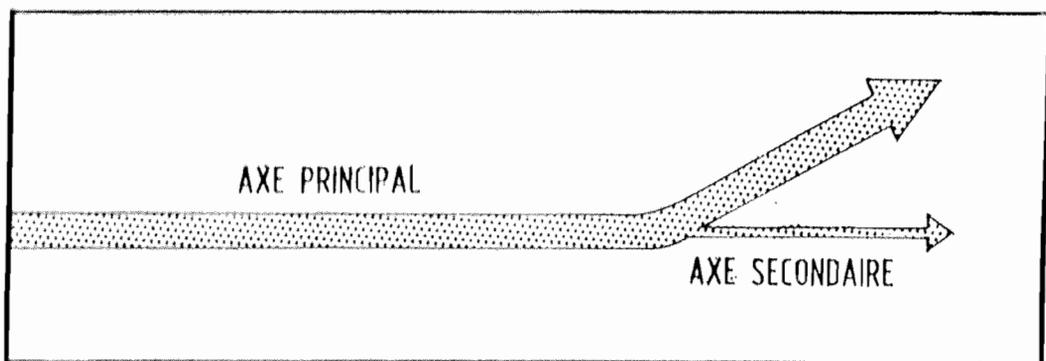


AXES SECONDAIRES

Leur rôle se limite à la desserte locale. Malheureusement pour les véhicules de transit cette distinction avec les axes principaux n'est pas toujours évidente.

Le problème de la traversée de la cité du grand carré est en phase d'être résolu (surtout dans sa partie ouest)

Par contre les chicanes situées au niveau des entrées de la ville (accès depuis Corbehem et depuis le CD 325) perturbent encore la compréhension du plan de circulation de la ville. Ceci s'explique facilement : la route principale a été contournée pour accéder aux ponts qui ont été rehaussés (nécessité d'un talus) ou pour des raisons de sécurité au croisement entre les CD 325 et CD 950 . Il en résulte que la partie devenue en cul de sac mais toujours dans le prolongement de l'axe principal peut être prise pour la continuité de cet axe alors qu'il bifurque en suivant un virage variant de 45° à 90°



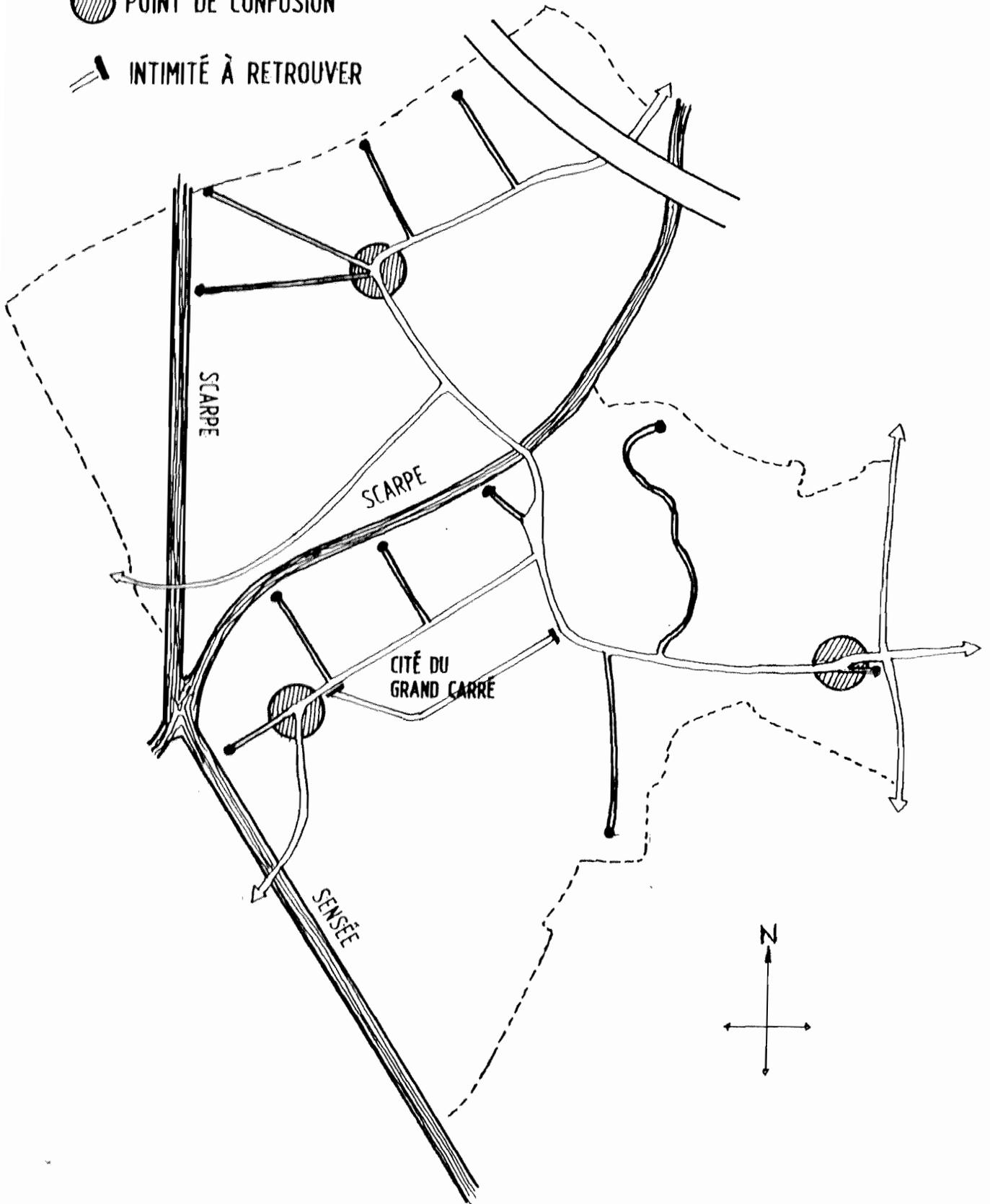
La similitude de traitement (revêtement de sol, largeur des voies, aménagement des abords) entre les axes principaux et secondaires favorise la confusion.

AXES SECONDAIRES

 RUE EN CUL DE SAC

 POINT DE CONFUSION

 INTIMITÉ À RETROUVER



CHEMINS PIETONS

La trame piétonne est bien dense. Elle suit l'ensemble des cours d'eau. Cette relation très forte eau-végétation-chemin donne à la ville cette image de "ville verte".

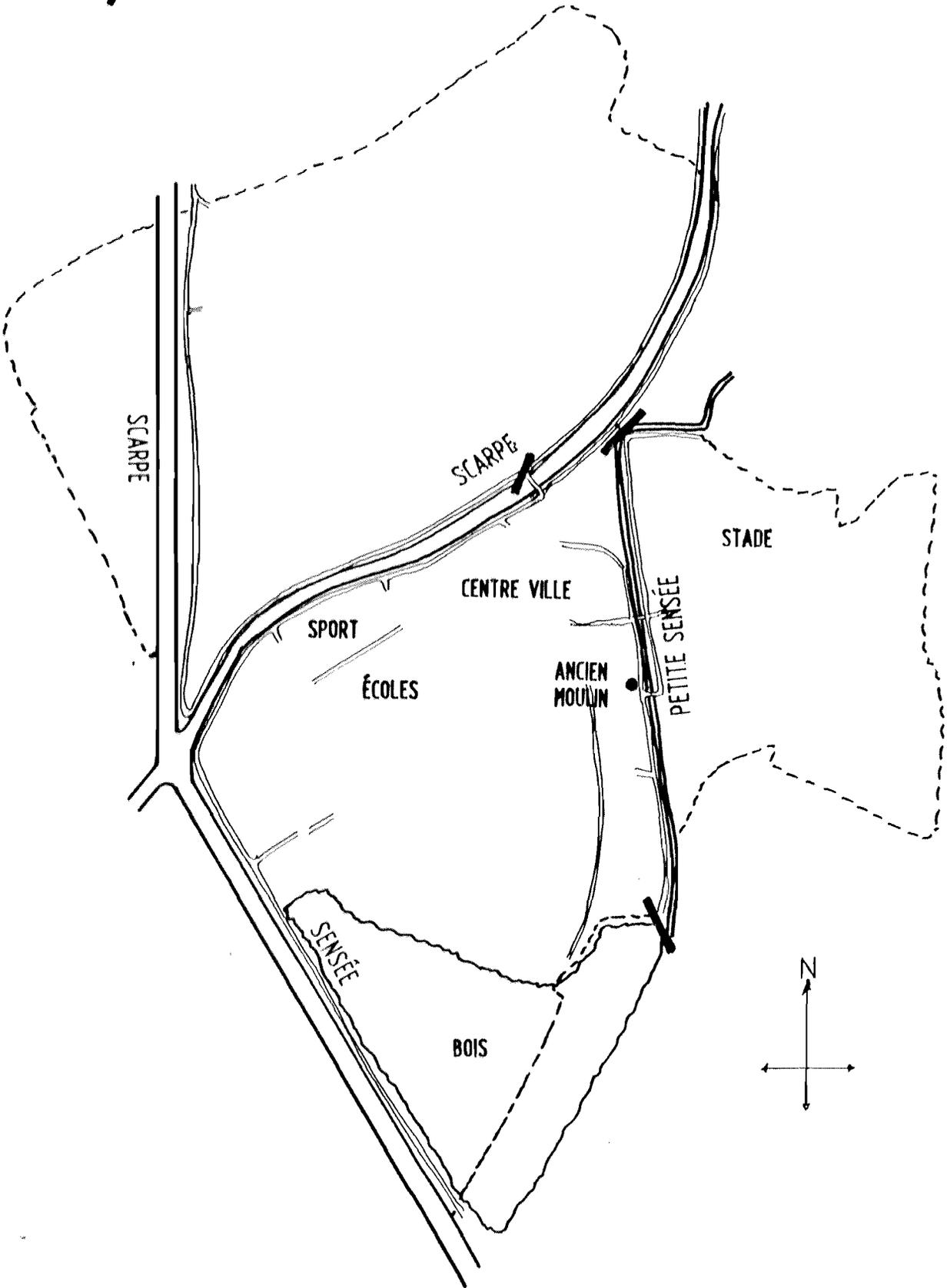
Toutefois par endroit, les abords de chemins n'étant pas mis en valeur par des plantations ou des équipements (bancs, jeux, éclairage, signalétique) leur utilisation reste limitée. Par exemple cette trame piétonne ne relie pas suffisamment le bois (au sud) et les équipements sportifs, scolaires ainsi que la salle des fêtes au centre ville. Au nord aucun pont ne franchi la petite sensée pour atteindre les chemins le long de la scarpe.

Les relations entre ces voies piétonnes et les voies secondaires (presque toutes en cul de sac) ne sont pas pris en compte et sont parfois contrariées par des plantations de haies, des dénivelés de terre.... Pourtant ces culs de sac aboutissent tous sur des cours d'eau (et donc des chemins), ils pourraient ainsi participer à retrouver les liens avec l'eau et la végétation qui la bordent

TRAME PIÉTONNE

 CHEMINS

 RUPTURES



HABITAT

Au regard de la carte sur l'habitat, le plus significatif est l'occupation quasi-totale de toute la surface communale par l'urbanisme. Il ne reste que deux enclaves agricoles au sud-est (lieu dit "les Marlettes") et au sud (lieu dit le "grand carré"). A terme, l'activité agricole continuera sa régression avec l'urbanisation de la zone des "Marlettes"

La deuxième remarque est l'implantation de Courchelettes par rapport à Douai. Située en périphérie de cette ville, elle bénéficie de tous ses services (commerciaux, culturels, loisirs...). Mais en restant à l'écart de celle-ci elle jouit également du calme de la campagne toute proche.

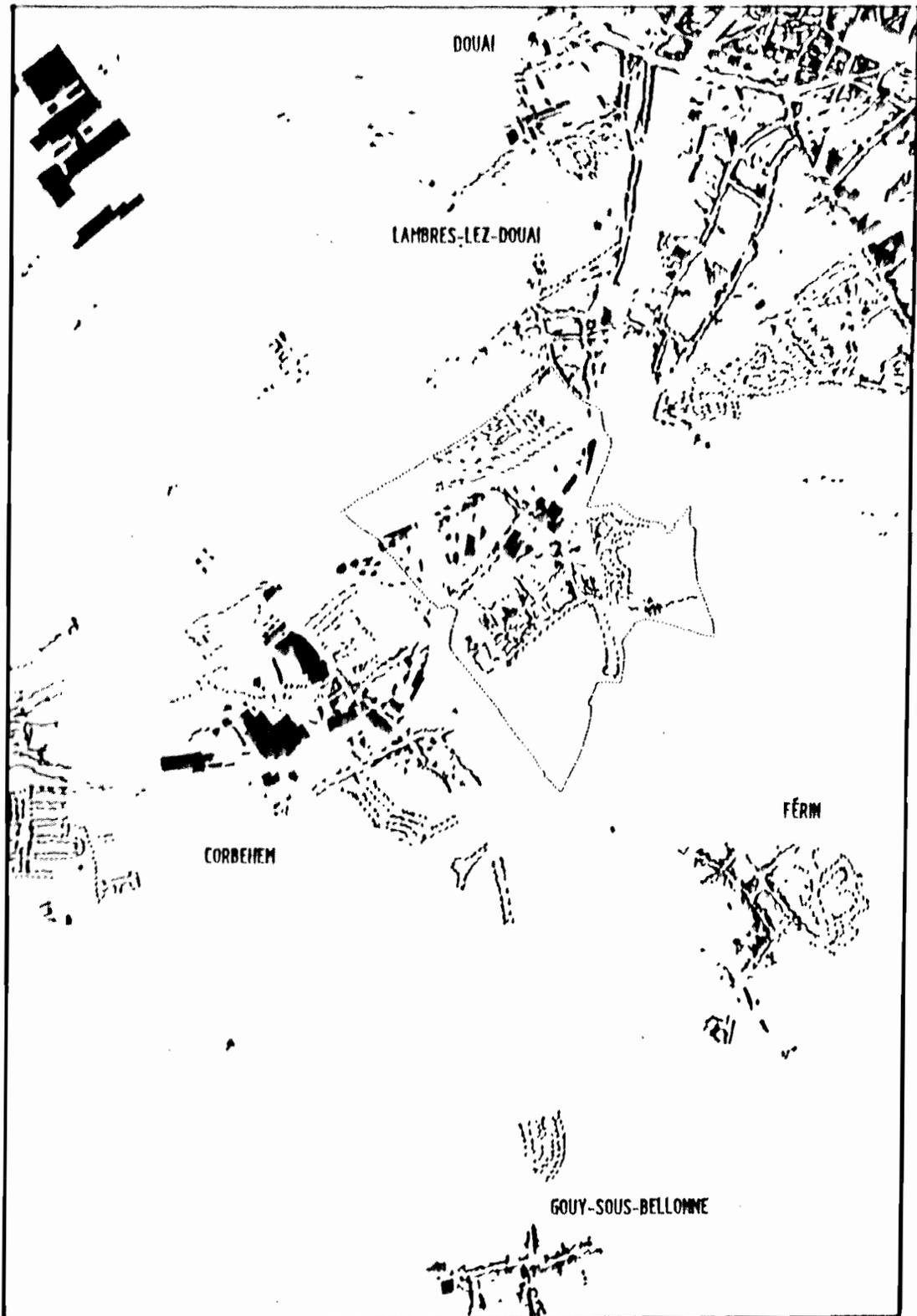
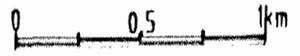
Pour éviter l'aspect de banlieue - dortoir avec des lotissements sans âme, la ville a su préserver des coulées de verdure (principalement le long de la petite sensée). Pour renforcer cette image de cité-jardin, les cités ne bénéficiant pas d'un tel potentiel comme la cité du grand carré devront bénéficier d'aménagements conséquents. Il en est de même pour tous les projets futurs. L'image verdoyante de la ville la rendra encore plus attractive pour les nouveaux résidents.

CARTE DE L'HABITAT

LÉGENDE

— LIMITES COMMUNALES

■ BÂTI



TROIS ENTITES

Comme nous l'avons remarqué lors de la découverte de la commune, la présence de deux barrières physiques très fortes (talus SNCF et canal de la scarpe) subdivise la commune en trois entités distinctes :

1) Au nord de la voie ferrée c'est une zone d'urbanisation récente (20 ème siècle). Ce quartier est fortement isolé du centre ville car le talus SNCF est aussi un obstacle visuel très fort. Au nord l'habitat s'arrête sur une rue qui correspond aux limites communales. Ce vaste triangle en friche (compris entre le canal de dérivation de la scarpe, la rocade et Courchelettes) est pourtant perçu comme étant de Courchelettes alors qu'il appartient au territoire de Lambres -les-Douai

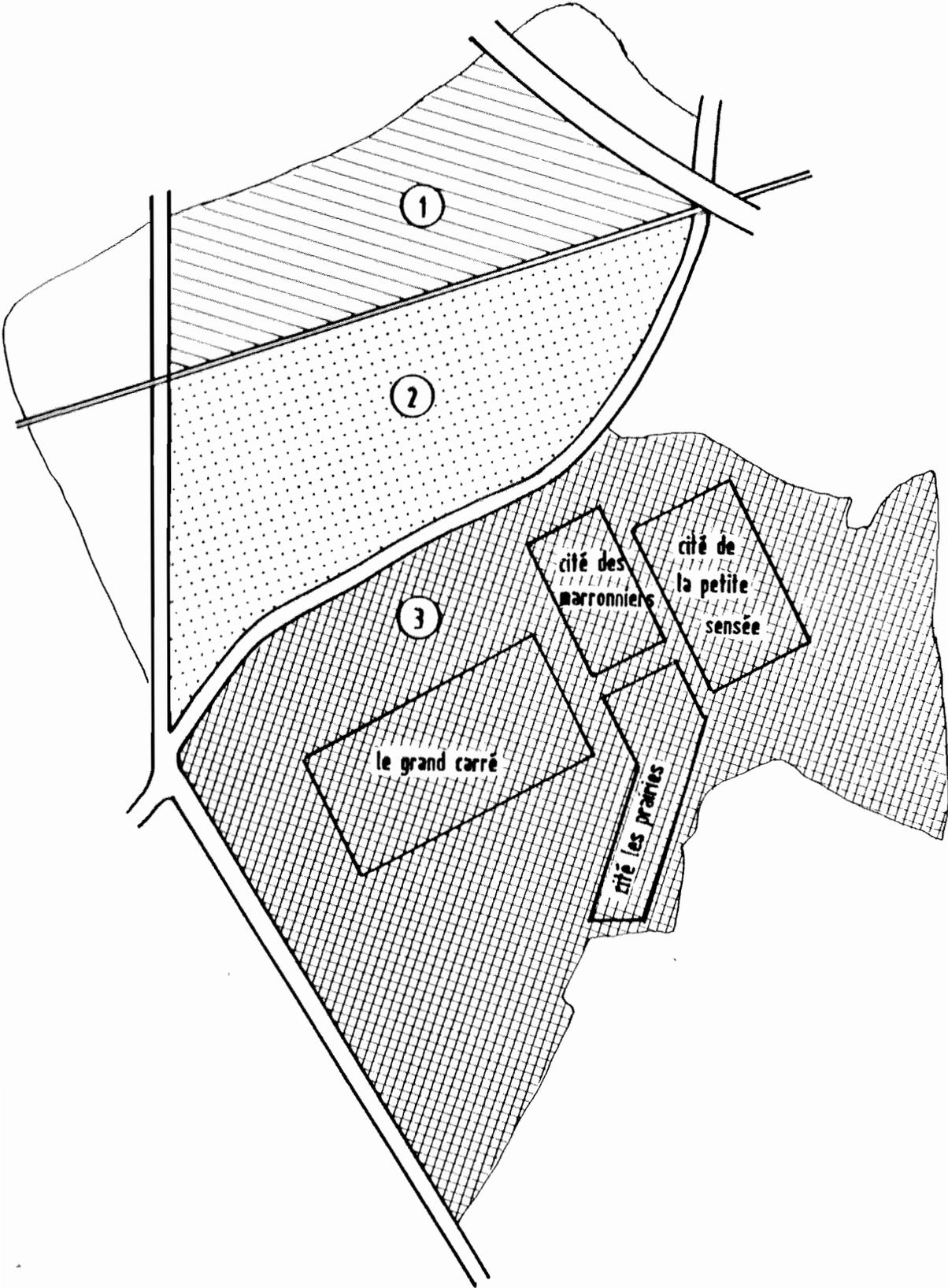
2) La zone comprise entre la voie ferrée et le canal de la scarpe est principalement vouée à l'industrie depuis le milieu du siècle dernier avec une des premières raffineries de pétrole de France.

3) Au sud du canal de la Scarpe c'est la plus vaste zone. Autour du centre ville s'articule diverses cités dont la conception est révélatrice des diverses modes de constructions correspondant à diverses époques:

- la cité du grand carré avec ses rues orthogonales et ses maisons standardisées
- la résidence petite sensée avec ses rues sinueuses et en cul de sac et encore des maisons standardisées.
- la résidence "les marronniers" avec un bâti mitoyen plus proche de l'image de l'habitat traditionnel
- un lotissement aux parcelles libres le long de la rue des prairies.

Le petit Douai situé de l'autre côté de la rocade (au nord) et les industries installées de l'autre côté du canal de dérivation de la scarpe (au nord-est) ne sont pas identifiés comme faisant partie de Courchelettes.

TROIS ENTITÉS



CENTRE VILLE

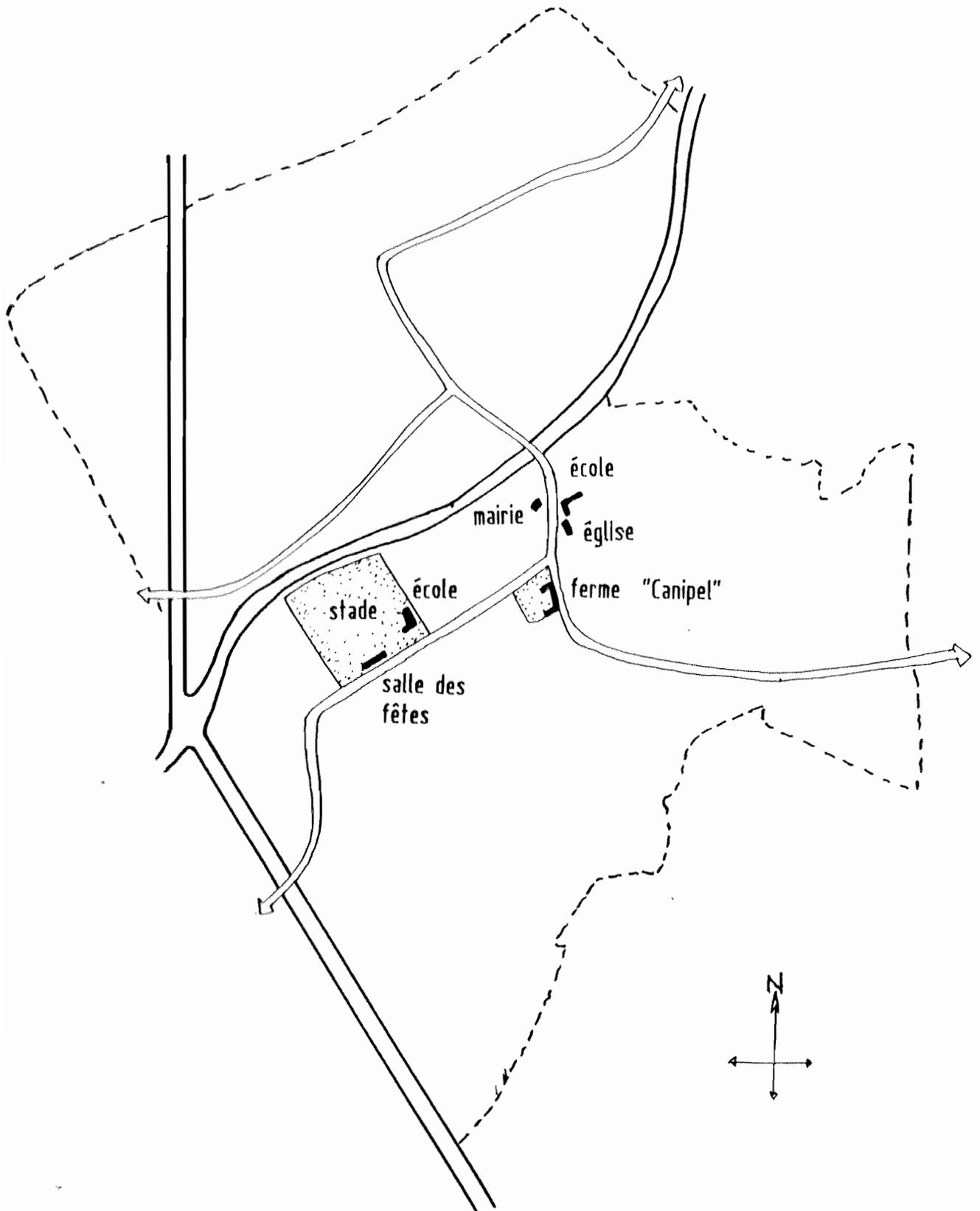
Les diverses cités et résidences de la troisième entité constituent autant d'unités plus ou moins autonomes réparties autour du centre - ville.

Le centre ville souffre lui-même d'un certain éclatement. Autour de la place, la mairie, l'église et l'école forment un noyau suffisamment marquant pour être identifié comme le coeur de la ville.

Toutefois, comme l'a montré le chapitre découverte de la commune, un deuxième noyau regroupe des équipements sportifs, scolaires et la salle des fêtes, ainsi que quelques commerces restent à l'écart du centre ville proprement-dit et les divers équipements sont mal reliés entre-eux, pourtant ils sont tous installés dans un ancien parc planté au 19^{ème} siècle par M. Luce Ildephonse.

Avec la ferme du canipel, un vestige du passé agricole de la commune acquis par la commune pour être réaménagée) tous ces équipements méritent d'être regroupés pour générer un centre fort et dynamique.

CENTRE VILLE



ZONE INDUSTRIELLE

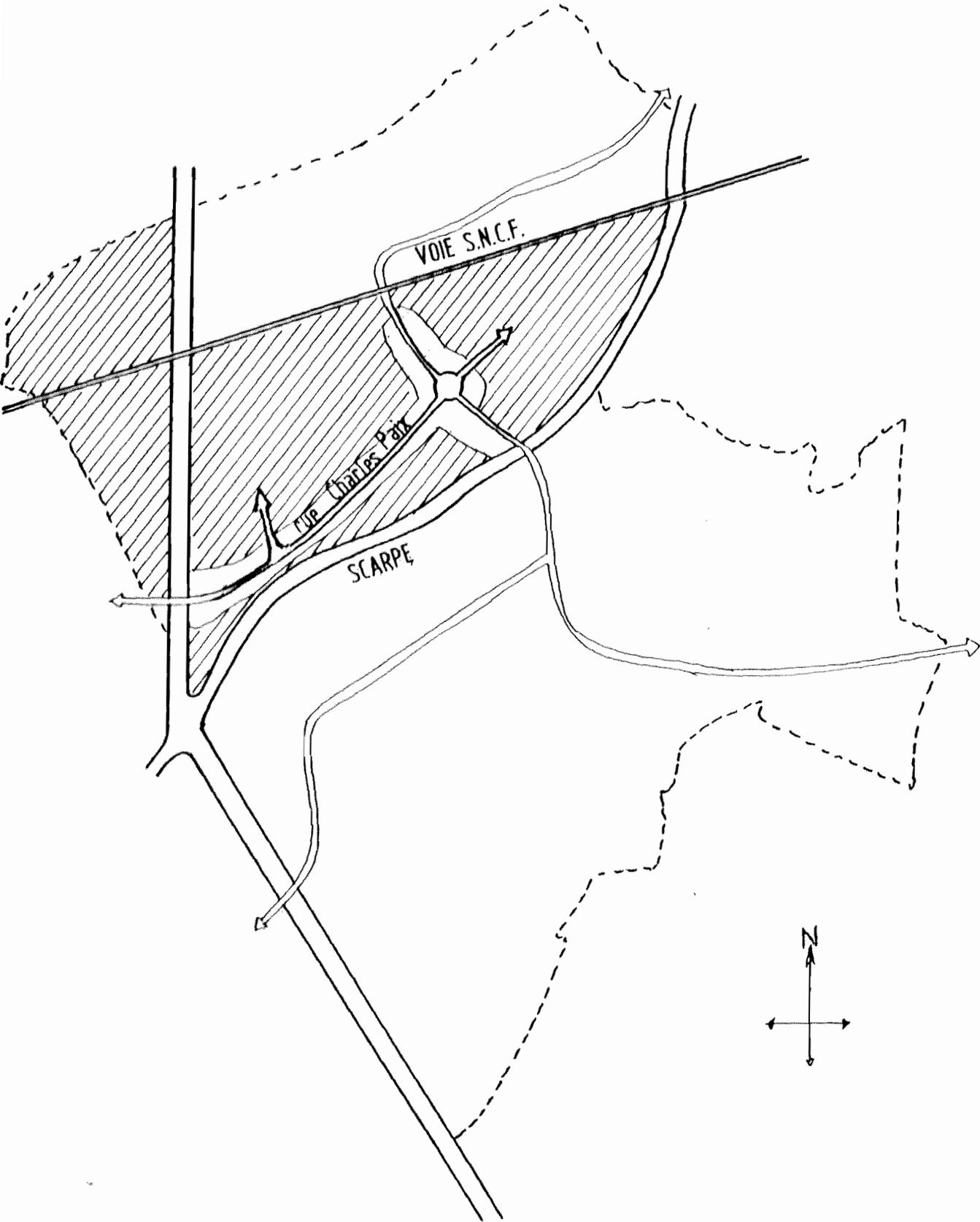
Elle occupe depuis plus d'un siècle la majeure partie de la surface communale comprise entre la voie ferrée et le canal de la scarpe.

Ces surfaces réservées à l'activité économique sont actuellement en mutation (nombreuses surfaces en friches). Les deux principales zones doivent être réorganisées:

- Le long de la rue Charles Paix, la continuité du front bâti est coupée par une large sortie d'entreprise (dimensionnées pour le passage des camions) perpendiculaire à l'axe de la rue.
- Dans l'axe de la rue Charles Paix l'accès à la zone industrielle a été dégagé grâce à la création d'un parking. Mais elle reste toutefois discrète au regard des vastes surfaces qu'elle distribue.

Dans la perspective de la rue Charles Paix existe encore une grande cuve qui apparemment serait un des derniers vestiges de l'ancienne raffinerie de pétrole.

ZONE INDUSTRIELLE

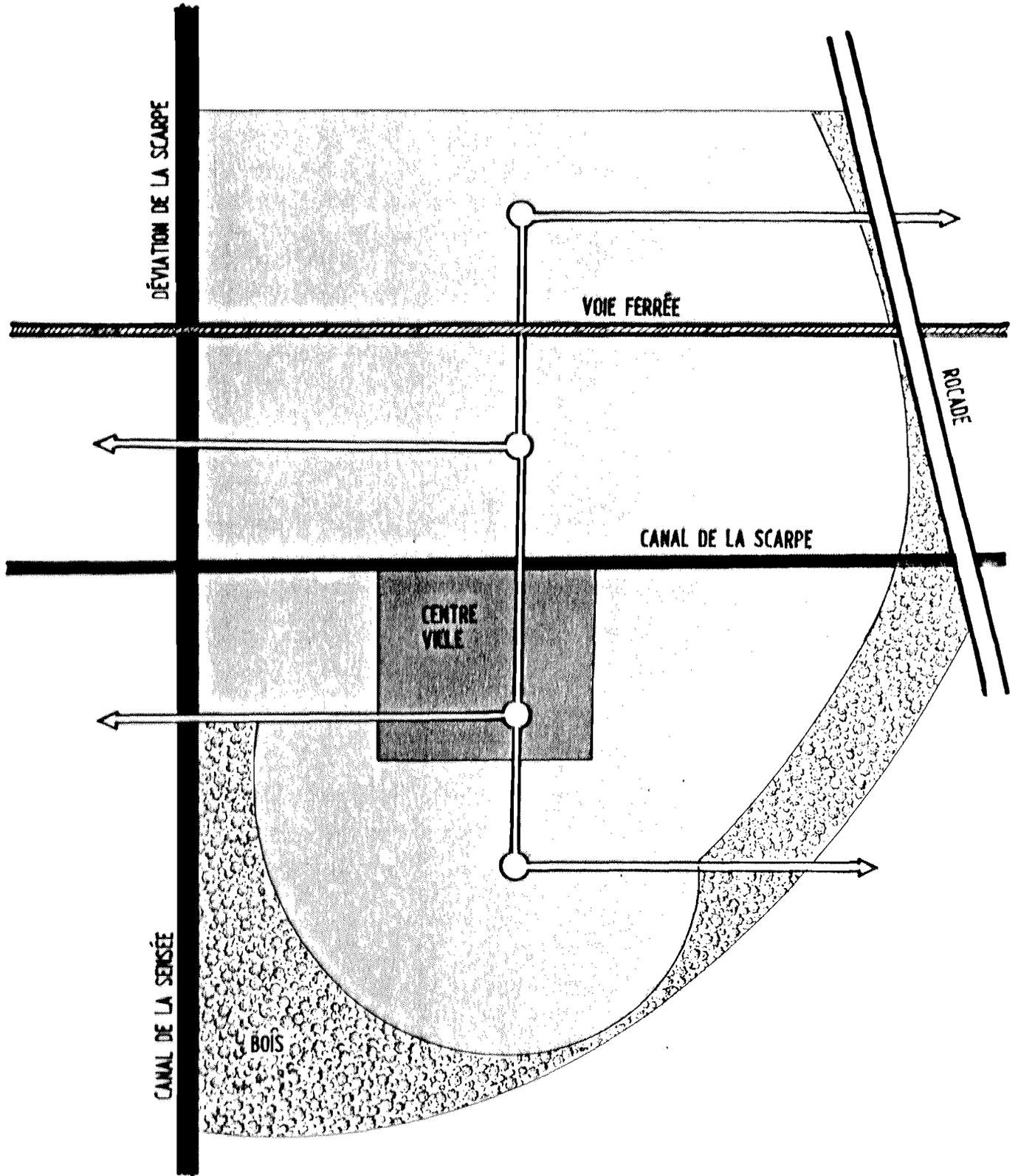


CONCLUSION

L'analyse de chaque composante du paysage (relief, hydrologie, végétation, habitat, routes...) a mis en évidence la structure de la commune de Courchelettes.

- elle se décompose en trois entités séparées par de fortes barrières physiques. Un axe nord-sud venant les relier.
- chaque entité est desservie par un axe important qui relie l'axe nord-sud aux entrées de la ville
- le centre ville déjà notablement aménagé n'utilise pas encore toutes ses potentialités (ferme de Canipel, relation avec la salle des fêtes...)
- les zones d'activités attendent des aménagements cohérents
- les limites de la commune sont bien visibles à l'est (canaux) et au nord est (rocade) au nord la limite n'est pas perçue mais la commune n'a pas d'espace suffisant pour intervenir (terrains de Lambres- les Douai) Au sud une ébauche de ceinture verte (bois) pourra être confortée.
- l'image de cité jardin déjà très forte sera encore amplifiée par l'utilisation de tous les délaissés pour des aménagements paysagers.

PLAN DE SYNTHÈSE



PROJET D'ENSEMBLE

UN PROJET COHERENT

Avant de présenter des projets ponctuels, il nous paraît impératif de définir les orientations générales d'aménagements auxquelles les diverses opérations viendront se référer.

Les objectifs sont ambitieux. Ils dépassent les limites de l'étude "Cadre de Vie" proprement dit. Ils viseront à renforcer le caractère verdoyant de la commune et à rendre son organisation, ses structures plus lisibles.

Une ville verte

La commune de Courchelettes désire développer la notion de "Ville Verte" que lui confère l'importance des espaces naturels et des espaces verts déjà assez nombreux et bien localisés.

Cette structure existante sera étoffée par la création de nouveaux espaces, de l'amélioration de ceux qui le méritent et la création de nouvelles liaisons qui les relieront entre eux.

Les projets de développement futur de l'urbanisation et le maintien, voir le renforcement de la présence industrielle seront à concilier avec cette politique de créer une Ville Verte.



Une ville lisible

Pour rendre ces limites plus visibles et permettre une meilleure identification de la ville les entrées de la ville sont mises en scène et toute la frange est à travailler.

Pour mieux comprendre l'organisation interne de la ville les voies sont hiérarchisées et les intersections traitées en conséquences.

L'ensemble des équipements et services (place de la Mairie jusqu'à la salle des fêtes) et regroupé dans un même projet pour constituer un Centre Ville fort et bien perceptible.

RENFORCER L'IMAGE DE "VILLE VERTE"

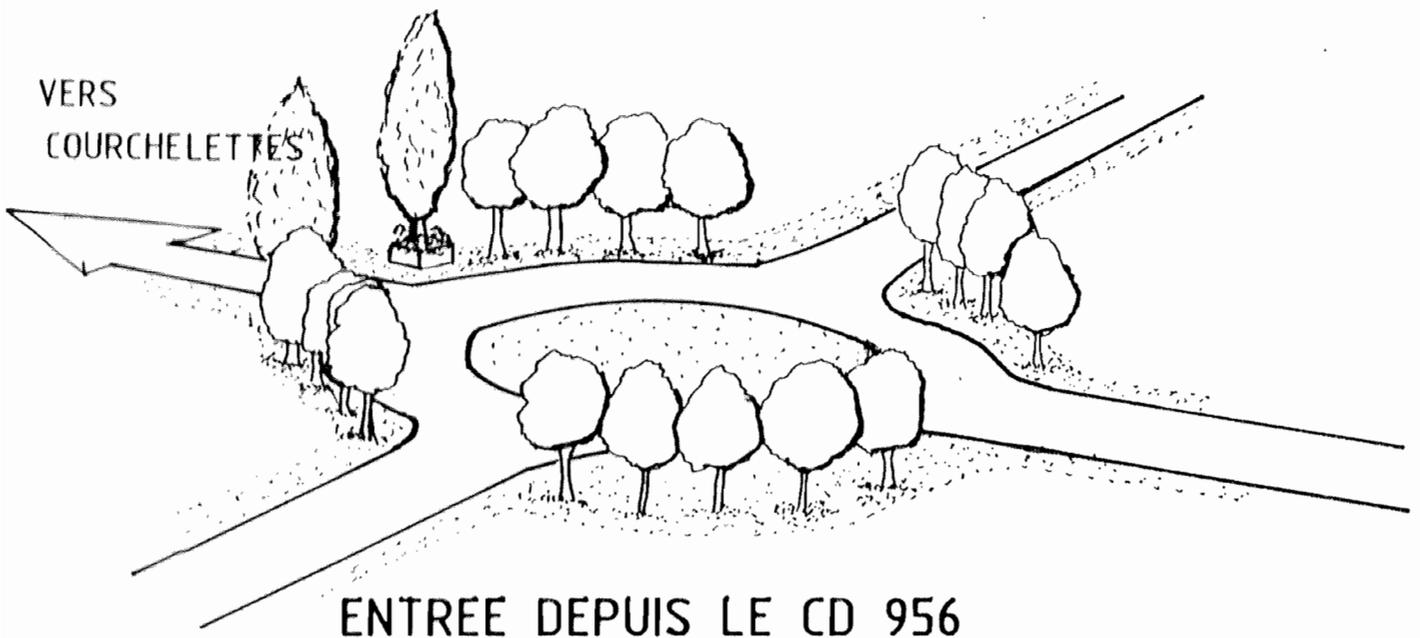
AMENAGEMENT DES PORTES

Lors de la découverte de la commune il a été mis en valeur l'intérêt de la traverse des ponts pour bien marquer les entrées de ville. toutefois, l'aspect négligé des abords (en friches) vient contrarier la qualité des "portes" de la ville.

En arrivant depuis Corbehem les axes de vision depuis les ponts aboutit sur le haut des talus de remblais. Il serait facile de les planter en conséquence pour améliorer de façon notable ces deux entrées.

En arrivant depuis Douai, sous le viaduc de la rocade, la frange située entre la route et le talus de la rocade présente un aspect vétuste (vieilles maisons de construction fragile et peu entretenues) Cette espace borde également un espace vert de proximité. Il serait intéressant que la Mairie décide l'acquisition de ces deux parcelles pour y réaliser un aménagement qui reflète le dynamisme et la vocation de ville verte de la commune.

L'accès depuis le CD 956 ne bénéficie pas actuellement de tels potentialités. Mais le projet d'y installer un giratoire permettra des aménagements visualisant bien cette quatrième porte de la ville.

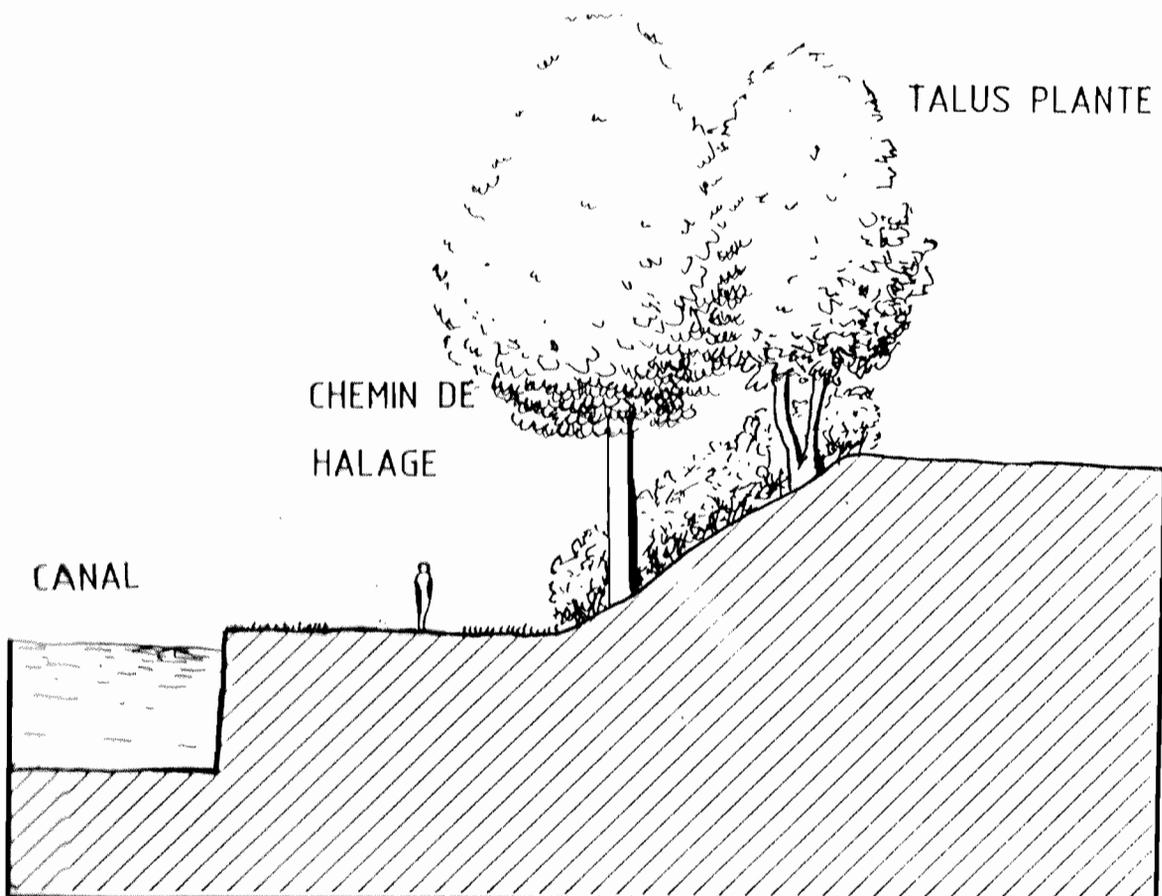


CREATION D'UNE CEINTURE VERTE

Le rôle d'une ceinture verte est multiple. Elle permet de mieux distinguer la zone urbanisée de la zone agricole tout en retrouvant l'image des vieux villages noyés dans la verdure. Elle favorise l'identification de la commune comme une entité bien délimitée. En bordure des grands axes de communication elle préserve la tranquillité des habitations voisines (complétée par des talus, la protection phonique et visuelle est optimale). Partout elle vient constituer un écrin de verdure qui participe à l'attrait de la commune.

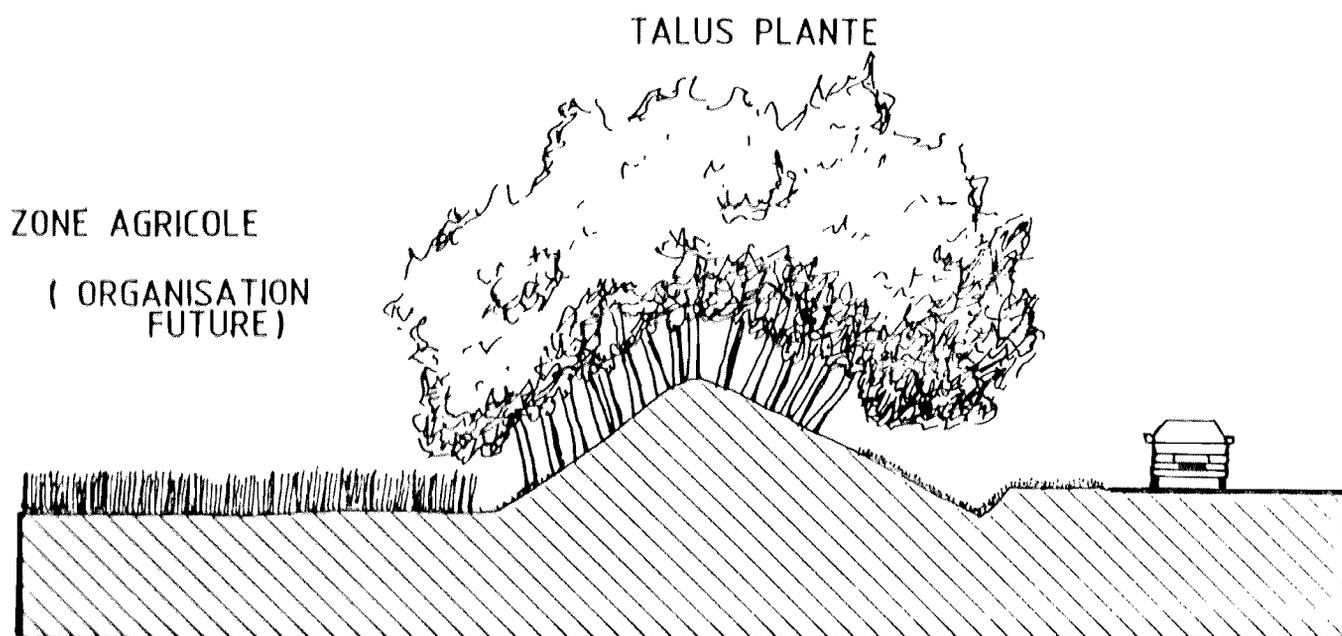
Pour réaliser une ceinture verte continue il faut profiter de toutes les opportunités :

- Le bois situé entre le canal de la Sensée et l'escaut en constitue le fer de lance. La commune de Courchelettes a d'ailleurs acquis la partie de bois situé sur la commune voisine pour pouvoir gérer le bois dans son ensemble. La mise en valeur du bois et quelques aménagements légers (chemins, bancs...) pourraient rendre le bois plus accessible et agréable.
- Les talus en friche entre ce bois, le canal de la Sensée et la cité du grand carré, s'accroche au talus de remblai de la route menant à Brebières. plat, d'accès facile, il pourrait être planté et aménagé en continuité du bois.
- Le long du canal de la sensée et de celui de la dérivation de la Scarpe, les talus enherbés peuvent accueillir des plantations d'arbres et d'arbustes. Il serait alors plus attrayant pour la promenade.



- Le long de la rocade les talus impossants sont déjà plantés, de même les délaissés entre ces talus et les cités proches.

- la frange située le long du CD 956 devrait être aménagée avec une bande boisée pour préserver la tranquillité des futurs habitants du lotissement qui commence à voir le jour. En réalisant le talus de protection et les plantations dès à présent, cette ceinture verte serait déjà bien étoffée lorsque le lotissement se terminera. Elle pourra même être un argument de vente supplémentaire en offrant un cadre plus verdoyant;



DES CITES JARDINS

La ville de Courchelettes se décompose en une multitude de cités plus ou moins autonomes. Globalement on en distingue deux types : celles qui offrent un aspect déjà très verdoyant par l'abondance des plantations des jardins privés et des espaces publics aménagés (résidence de la rue des prairies...)

Celles qui souffrent d'une image plus sévère avec des bâtiments plus simples, des jardins privés plus petits et des délaissés non aménagés (cité du grand carré...)

Les actions à mener sont différentes selon le type de résidence.

Les résidences qui présentent déjà un aspect très verdoyant, dans l'esprit des "cités jardins" bénéficieraient d'une amélioration de l'ensemble des petits espaces verts qui les composent pour renforcer leur rôle de points de rencontre, de détente et de jeux par la mise en place de mobilier adapté et de plantations complémentaires.

- les résidences moins verdoyantes demandent des actions plus lourdes avec la création de nouveaux espaces plantés par l'utilisation de tous les délaissés (en intégrant la nécessité des places de parking)

Les espaces verts existants sont valorisés par des plantations et du mobilier complémentaires.

A terme ces résidences pourraient offrir la même image de "cité jardins" que les résidences mieux garnies.

CHEMINS DE PROMENADES

Conforter l'existant

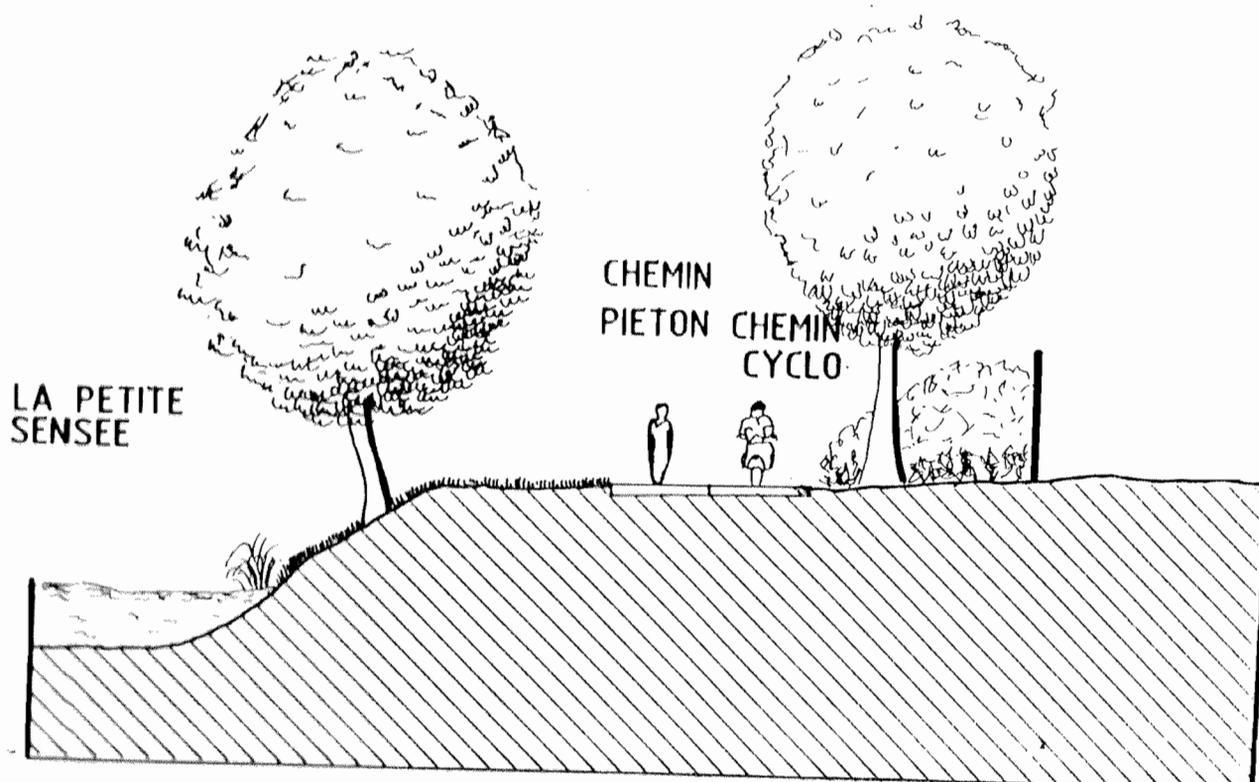
Déjà nombreux et souvent bien aménagés, ils relient entre-eux les différentes cités, les principaux espaces verts et autres points forts de la commune.

Les chemins existants seront mieux matérialisés par la réfection des allées (le long de la Scarpe canalisée par exemple), des plantations complémentaires et une signalétique adaptée.

De nombreux chemins viendront conforter la trame existante pour permettre une promenade continue. (Par exemple par la création d'une liaison entre le bois et la cité du grand carré à travers les talus en friches le long du canal de la sensée).

Des jonctions nouvelles par la mise en place de ponts et de passerelles à travers les rivières, canaux et fossés permettent aussi de trouver une plus grande continuité entre les chemins. Par exemple entre le chemin qui borde la petite sensée et le chemin de halage le long de la Scarpe (vers le nord) et avec le bois (vers le sud si le développement de l'habitat le justifie, une passerelle pourrait relier directement le quartier situé entre les voies SNCF et la Scarpe au centre ville en passant par le stade).

Les relations entre les piétons et les cycles sont plus ou moins difficiles. La mise en place de chicanes pour interdire le passage des cycles semble peu efficace. Il serait préférable de ménager des circulations plus larges, accessibles à tous les usagers. Des revêtements de sol différents distingueraient les voies plutôt réservées aux piétons de celles réservées aux cycles.

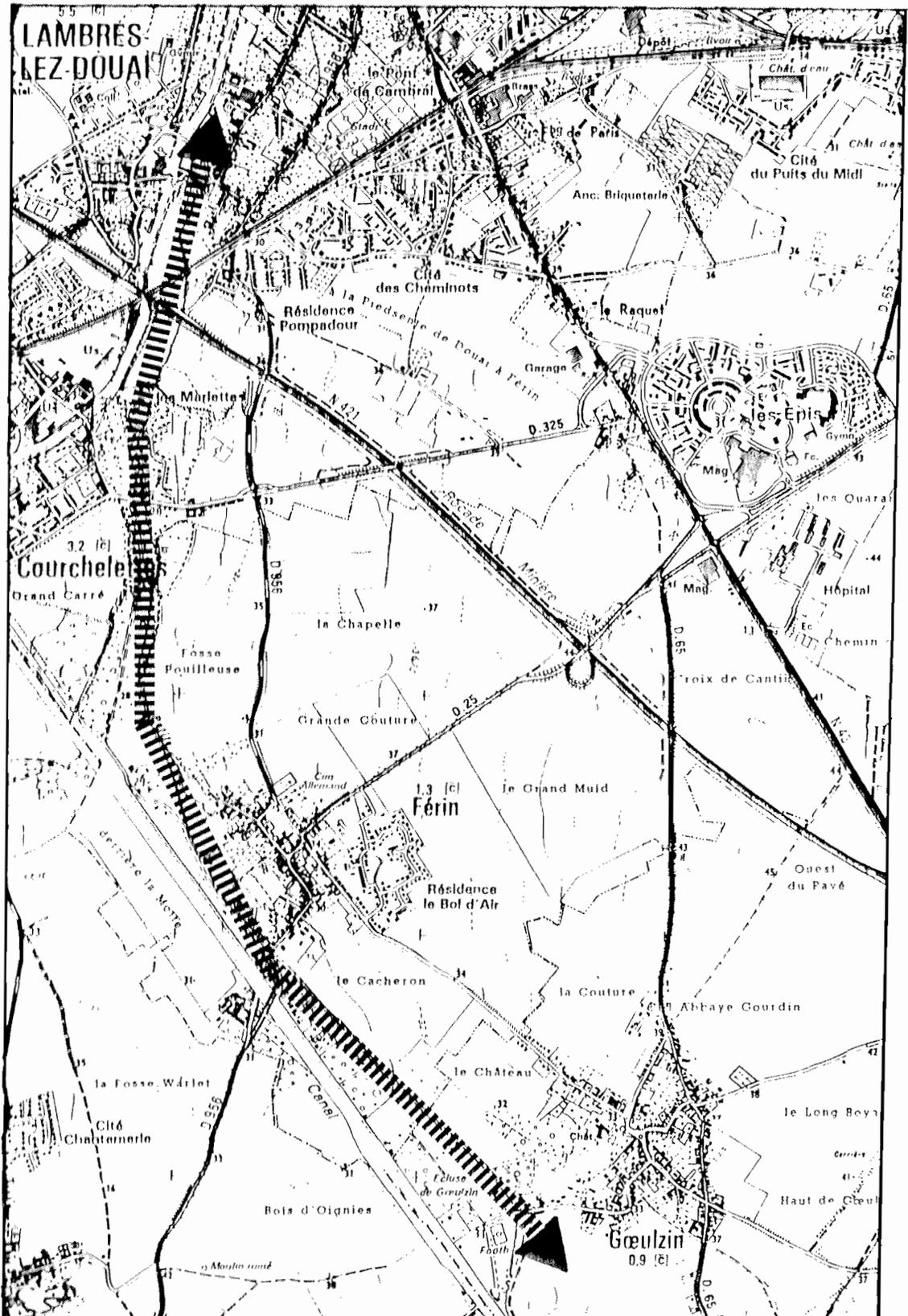


Création de point de détente

Aux endroits les plus agréables, des aires de repos ponctuent la promenade. Une petite placette avec des bancs et des plantations de qualité confère à ces lieux un caractère propice à la détente, au repos ou à la rencontre, souvent au bord de l'eau.

Des liaisons intercommunales

La petite sensée offre un cadre très agréable, le chemin qui l'accompagne dans Courchelettes pourrait avantageusement se prolonger vers Lambres - les Douai au nord et vers la vallée de la sensée au sud pour constituer un chemin de randonnée très intéressant



RENDRE LA VILLE PLUS LISIBLE

Le traitement des “portes de la ville “et de la ceinture verte permet de bien identifier la ville par rapport à l'extérieur. D'autres opérations peuvent améliorer l'organisation interne de la commune et sa compréhension.

HIERARCHISER LES VOIES

Les voies de dessertes locales, réservées aux habitants des différents quartiers, sont distinguées des voies principales utilisées par des véhicules de transit pour préserver la tranquillité et garantir la sécurité dans les cités. Dans le chapitre “Présentation de la Commune” le traitement des carrefours été illustré à travers l'aménagement déjà réalisé d'une entrée de la cité du grand carré. Mais les opérations doivent également se reporter sur toute la longueur des rues par la définition de profils en travers adaptés :

Les rues principales sont soulignées par des plantations régulières, un traitement de sol distinguant bien la circulation piétonne de la circulation automobile et un tracé régulier qui abouti sur des points de vues (perspectives) aménagés comme des accroches visuelles (au niveau des croisements)

Les rues de dessertes locales ont des tracés plus complexes (chicanes, virages...) des plantations plus variées (cités jardins) et un profil en travers laissant apparaître que le piéton est prioritaire.

MARQUER LES ARTICULATIONS

Les intersections entre l'axe nord-est et les quatre routes importantes orientées est-ouest doivent être mises en valeur pour bien se distinguer des croisements avec les axes secondaires.

Le giratoire entre la rue Paul Paix, la rue Joseph Coste et la rue Jules Claisse réalisé en juin 1991 répond parfaitement à la nécessité de bien marquer les articulations. Les plantations devront renforcer la perception de l'importance des différentes voies.

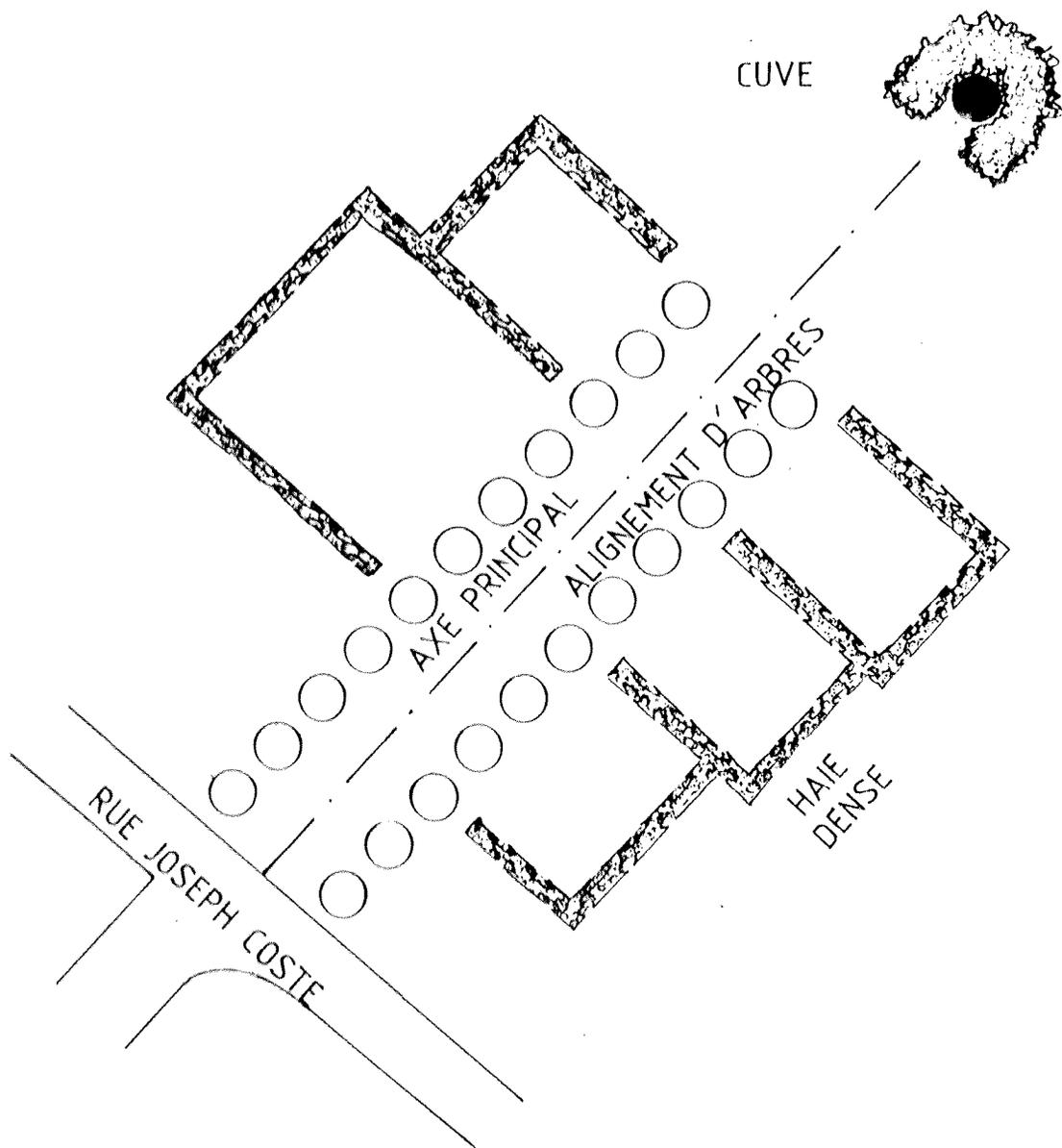
Même si les autres croisements ne méritent pas la mise en place d'un giratoire, ils doivent être bien visualisés avec la mise en place de plantations remarquables dans les axes de visions depuis les rues principales.

REORGANISATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE

L'espace étant privé il ne s'agit que de suggestions de mise en valeur. Le plan d'organisation est simple ; une route principale dans l'axe de la rue Charles Paix distribue l'ensemble du secteur et aboutit à une vieille cuve, vestige des anciennes raffineries de pétrole.

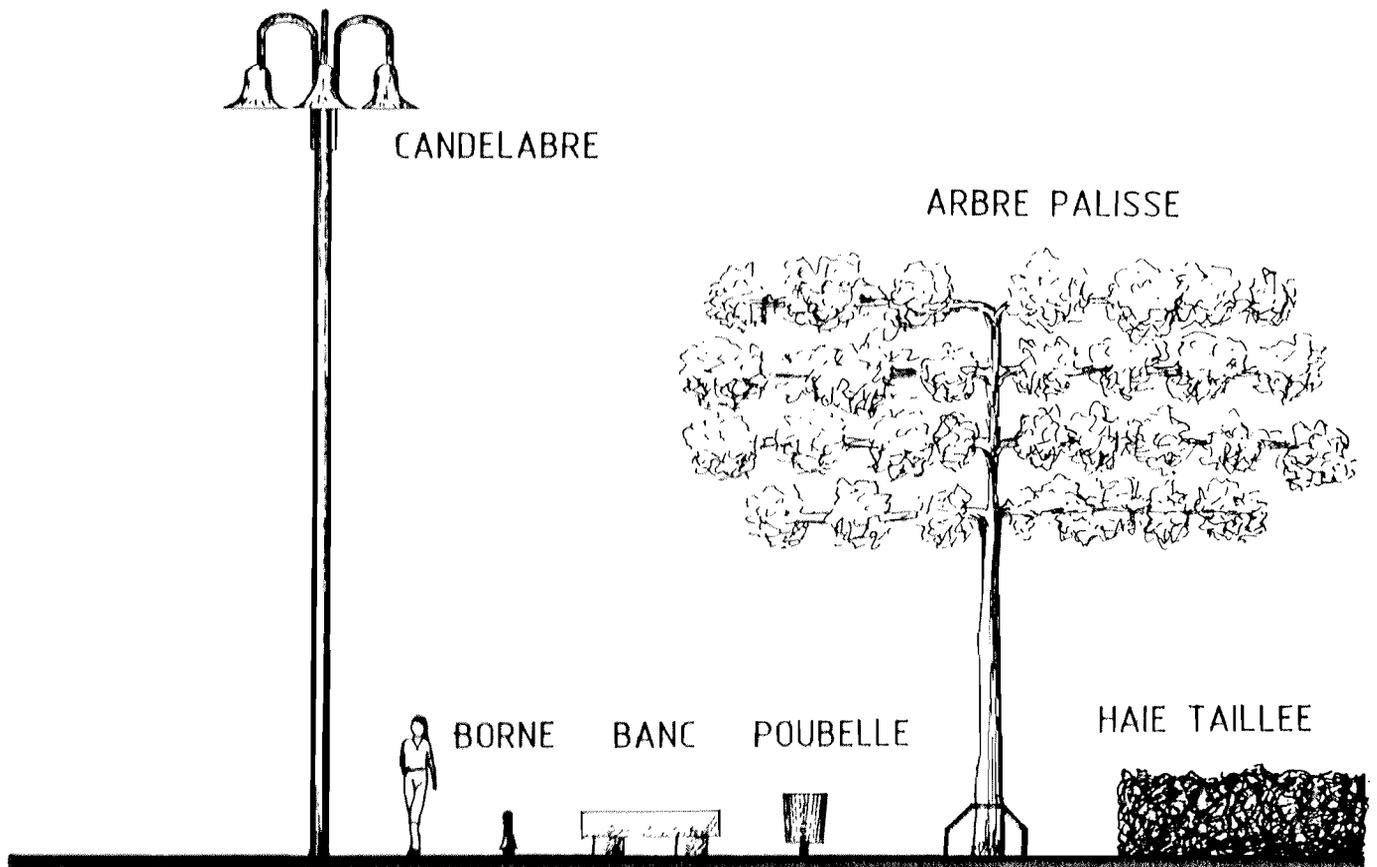
La perception de cette cuve est dégagée depuis l'entrée et des aménagements viennent la souligner.

La mise en place de haie matérialise les diverses parcelles.



IDENTIFICATION DU CENTRE VILLE

La place de la Mairie bénéficie d'un aménagement de qualité avec du mobilier urbain (candélabres, bornes) des revêtements de sols (pavés béton, enrobé rouge...) et des plantations (haies d'ifs taillées, arbres palissés...) spécifiques. L'ensemble du secteur "centre ville", jusqu'aux commerces face à la salle des fêtes et aux écoles est traité avec le même vocabulaire urbain pour regrouper l'ensemble des équipements et services en une seule entité bien définie composée d'une multitude de placettes.



MOBILIER DE LA PLACE

AMENAGEMENTS PONCTUELS

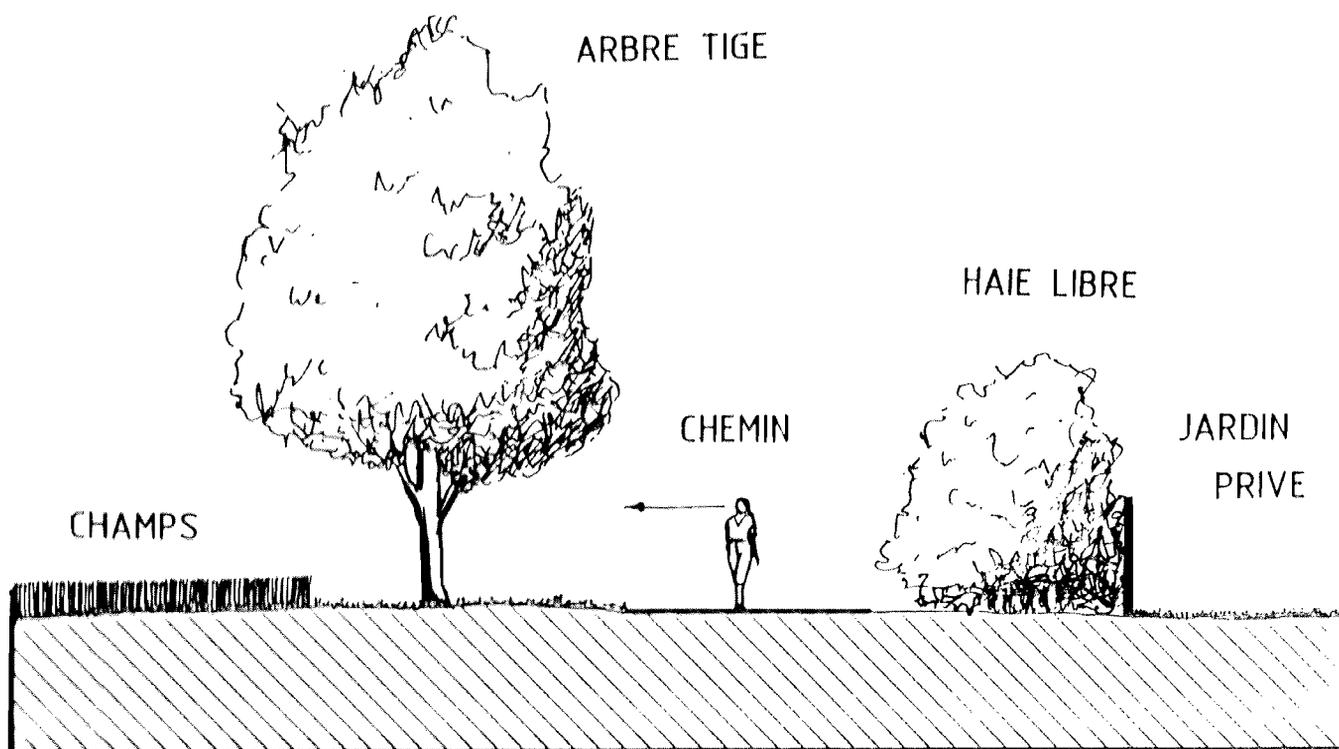
LA PETITE SENSEE

L'objectif est la constitution de cheminements continus le long de la petite sensée et du Filet de Noyelles. Des aires de détente viennent ensuite ponctuer le parcours. Globalement on distingue deux types de chemins. Des chemins de caractère urbain praticables en tout temps (enrobé..) et des sentiers plus rustiques pour la promenade dans les zones plus naturelles (bois, espaces agricoles...)

Le filet de Noyelles

Le chemin qui mène au bois le long de la cité de la rue des prairies suit le tracé du filet de Noyelles. Il borde les arrières de jardins et des espaces agricoles et présente un aspect monotone, sans aucune plantation.

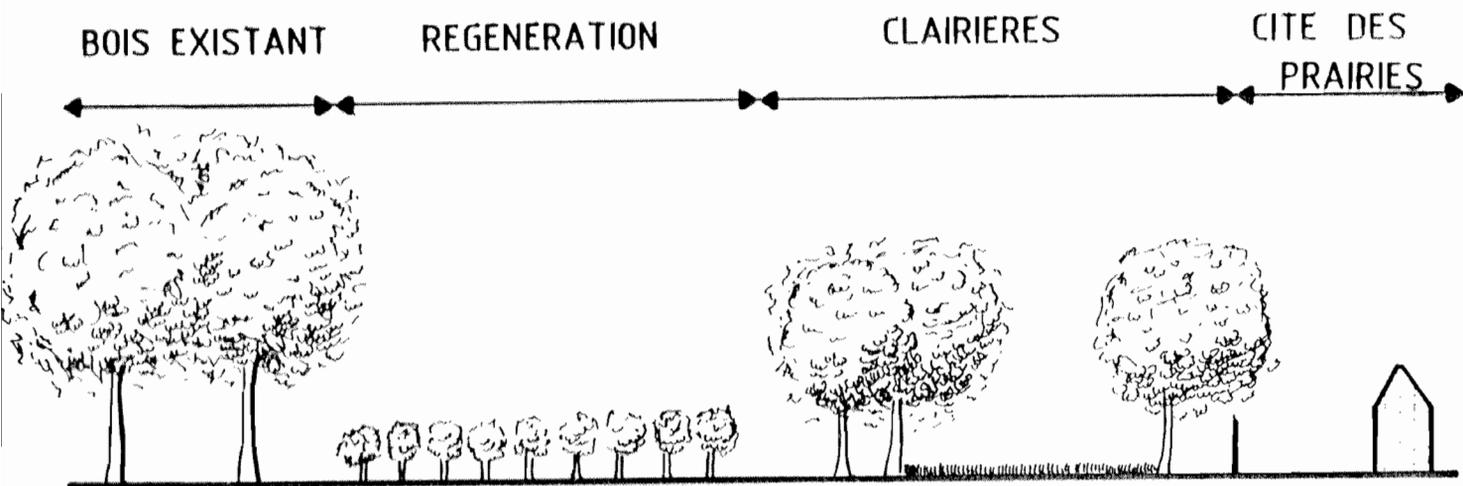
Le long des clôtures hétéroclites des plantations d'arbustes cernent mieux le chemin. Entre le chemin et les champs des arbres tiges encadrent la promenade tout en laissant le regard découvrir les champs.



Côté ville, une barrière en bois de type forestier permet de laisser le passage aux véhicules d'entretien et de secours éventuels. L'accès au bois est mis en valeur par la création d'une petite placette avec un banc et des plantations adaptées

Côté bois, des saules pleureurs soulignent l'entrée de la zone naturelle. Un petit pont signal la présence du ruisseau. On débouche alors sur une clairière aménagée après épandage des vases extraites du curage des petites rivières.

Si le bois reste traité suivant un régime forestier, les clairières proches de la ville sont réalisées avec un espace engazonné, des arbres tiges de caractère plus décoratif mais bien adaptés à l'écologie des lieux. Chemins, bancs, signalétiques favorisent l'accueil du public. L'absence d'équipements supplémentaires (jeux...) assure la préservation du caractère champêtre du bois.



Chemin de la petite sensée (secteur cité des prairies)

Les prescriptions de l'étude menée par ARCADE pour le compte du SIADO sont respectées, curage, maintien des berges, plantations complémentaires des rives. Des aménagements peuvent conforter les réalisations envisagées notamment pour l'accueil du public.

Le chemin en enrobé se termine actuellement en cul de sac au niveau du bois. un petit pont permettra d'enjamber le filet de Noyelles pour atteindre les clairières. Le long de ce chemin, des plantations d'arbres viendront renforcer le côté intime de la promenade.

Sur l'autre rive le sentier est réaménagé mais de façon sommaire pour garder un aspect rustique destiné plutôt aux randonneurs.

Dans le bois un pont relie les deux chemins. Ils peuvent se prolonger jusqu'à Goeulzin et la vallée de la Sensée par l'utilisation des zones d'accès pour le curage et la création de tronçons marquants sur la commune de Férin. Le bois appartenant à la commune de Courchelettes ces opérations ne posent aucun problème majeur dans ce périmètre. Le chemin de promenade suivra la rive d'intervention mécanique. Les vases issues du curage pourront être utilisées sur place le long de ce chemin.

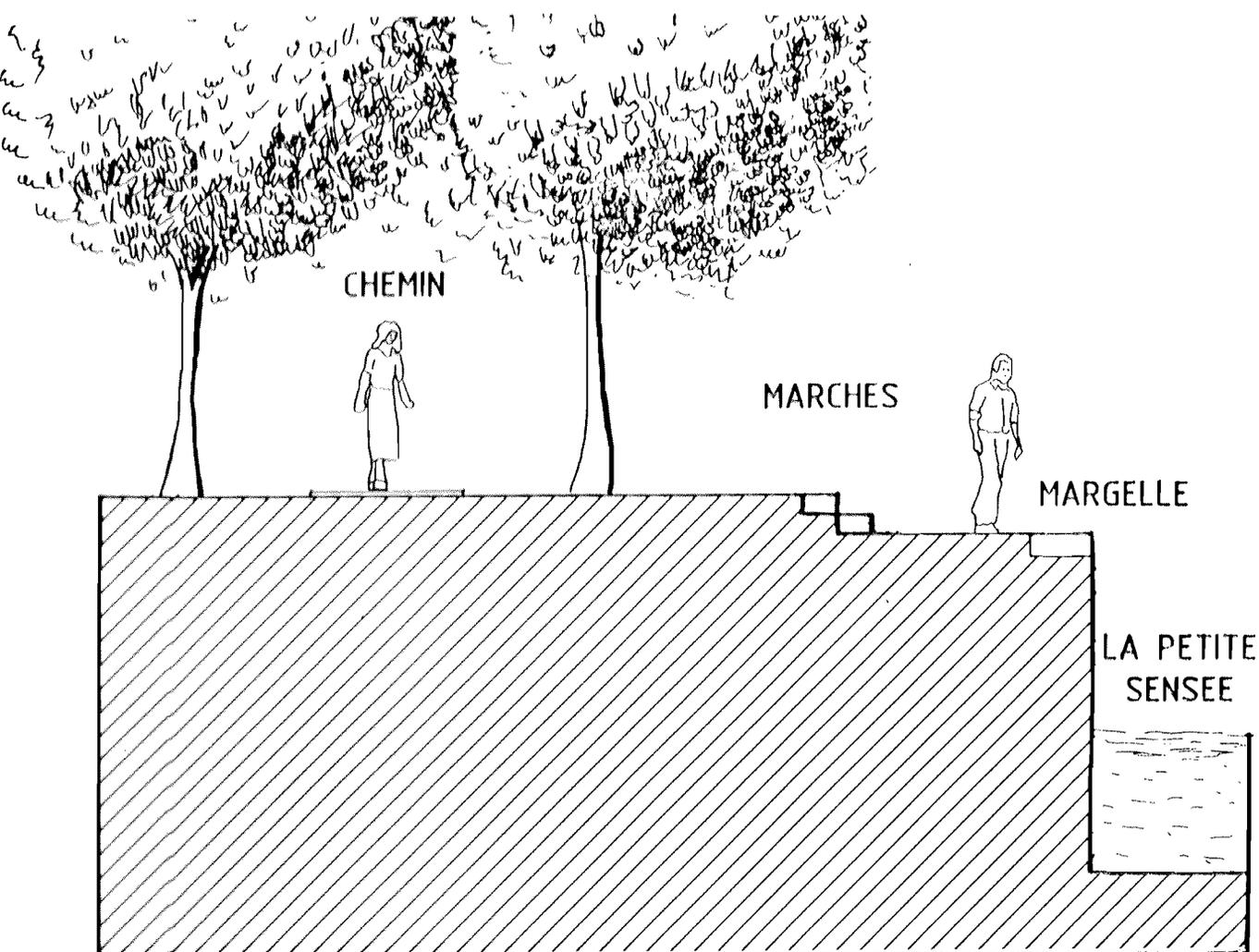
Le moulin

De l'ancien moulin, il ne reste qu'un bâtiment et les soutènements le long de la petite sensée. Le site dégagé est encombré par un bâtiment associatif de conception contemporaine standardisée (type "milleclub"). Ce bâtiment nuit à l'aspect général du lieu et casse la continuité du chemin. Il nous semble souhaitable de le démonter pour recréer un espace plus attrayant. Les associations pourraient alors occuper le bâtiment restant du moulin.

Toutefois, sans attendre la disparition du bâtiment préfabriqué, le chemin peut être prolongé pour garantir la continuité du tracé.

Le mur de soutènement est restauré, il est coiffé d'une margelle en pierre pour lui donner une meilleure assise. Pour des raisons de sécurité, une double marche sépare la placette de la frange couronnant le mur. Ces marches annoncent un espace différent de la place, plutôt vouée aux pêcheurs ou pour la détente.

Un mail d'arbres structure la place et rappelle la volumétrie de l'ancien moulin. Ce mail souligne le chemin principal et encadre une placette en sablé stabilisé propice aux jeux de boules, au repos et à la rencontre (bancs...)



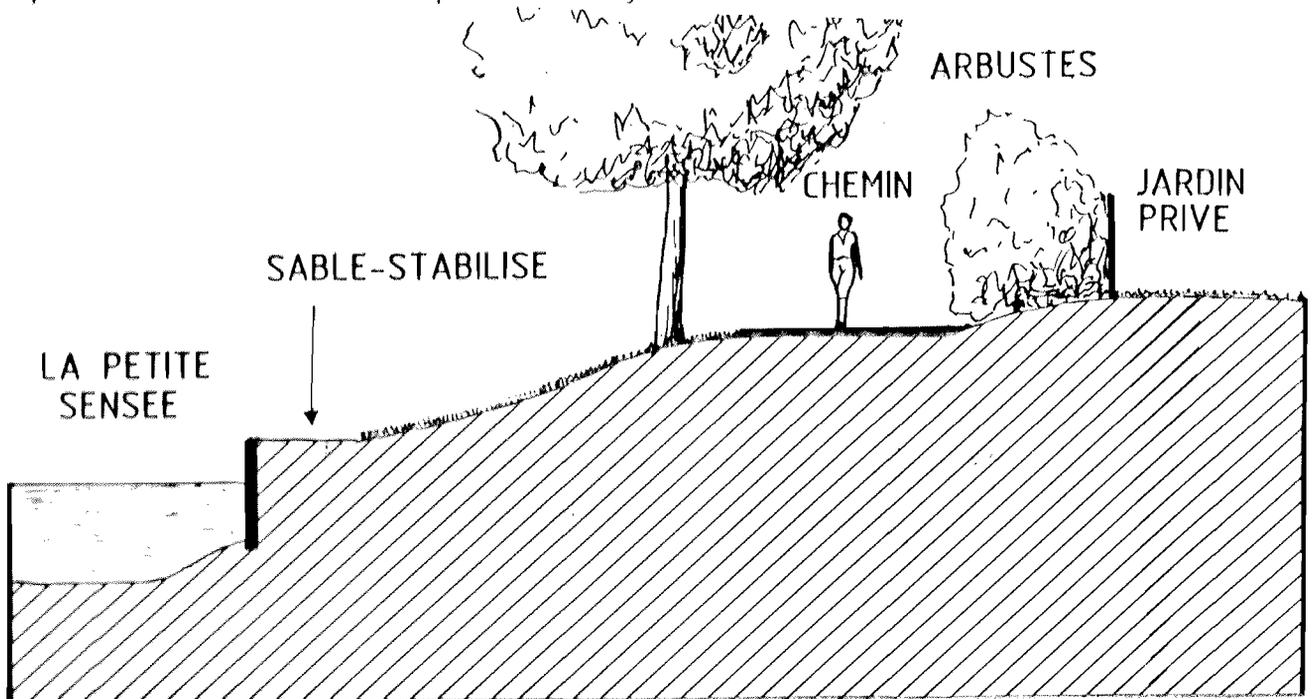
Chemin de la petite sensée (secteur cité de la petite sensée)

Au niveau du pont qui relie la cité de la petite sensée à l'église, un délaissé engazonné est aménagé comme un petit espace vert de proximité. Un petit chemin rejoint le pont à un petit portail de la cité des marronniers.

La lisière entre l'école et la rivière est plantée pour accompagner la transition entre le parking (espace ouvert) et le parc privé (espace fermé). Il est composé de bosquets et d'arbres isolés. Des fenêtres sont ménagées entre les arbres pour laisser deviner les espaces extérieurs.

L'autre berge, retenue par tunage est fortement fréquentée (par les pêcheurs entre autres). Le gazon est fortement dégradé. pour cela le bord de la rive est aménagé en sablé stabilisé, ponctué de zones plantées (face au moulin).

Des arbustes le long des clôtures de jardins et des arbres tiges suffisamment conséquent renforce le caractère champêtre du lieu. Le chemin actuel est doublé pour favoriser la circulation piétonne et cycliste.



Au niveau de la traversée de la rue Fernand Stassin, un passage piéton est dessiné dans l'axe du chemin. Un arbre remarquable que l'on retrouvera au niveau de toutes les traversées renforce la perception du croisement:

Relation petite sensée - Scarpe

Une petite passerelle relie le chemin de la petite sensée au chemin de halage le long de la Scarpe canalisée. Sous le gros marronnier une placette avec des bancs bénéficie d'un très beau cadre, à l'écart de l'animation de la ville (voir illustration dans le chapitre "projet d'ensemble")

LA CITE DU GRAND CARRE

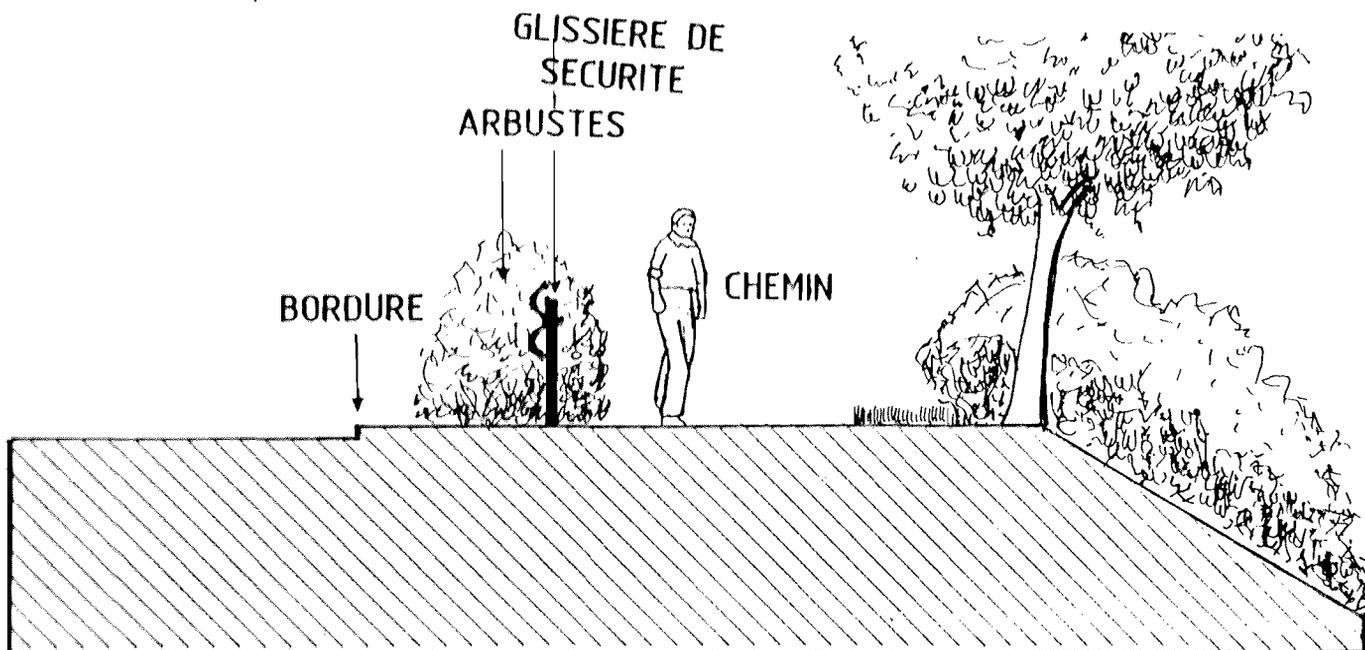
Entrée de la ville

Dès le passage du pont, la vocation de la ville-verte doit transparaître. Ainsi, des arbres majestueux encadrent la porte et des conifères remarquables sont implantés dans l'axe de vision depuis le pont.

Les arbres soulignent par ailleurs une traversée piétonne qui relie le bois au chemin de halage du canal. Le long de ce chemin des arbres apportent plus d'intimité au lieu. Plus loin le délaissé qui domine des garages est abondamment planté pour en minimiser l'impact. Dans l'axe de l'avenue des lilas un passage est ménagé (emmarchement). Il est souligné par deux arbres qui viennent également fermer la perspective depuis l'avenue.

Entre l'espace vert et le chemin piéton qui rejoint le canal, rien ne permet la traversée de la route. On voit même souvent des gens passer au dessus des glissières de sécurité et traverser la voie de façon anarchique. Pour des raisons de sécurité, il est souhaitable d'accompagner cette traversée par une signalétique adaptée (dessin de sol), un éclairage et des plantations adéquates avec une ouverture dans la glissière. Une rampe inclinée permet d'accéder au jardin public.

La glissière de sécurité offre une vision très fonctionnelle de la route. Une haie d'arbustes bas pourrait l'accompagner et la dissimuler après réfection de la bordure et la mise en place de terre végétale.



Le petit espace vert est intéressant mais un peu désert. Des arbustes et des arbres en périphéries augmenteront son attrait. Des chemins amélioreront les circulations piétonnes.

Croisement entre la rue Albert Carton et la rue de Brebières

Il ne permet pas de hiérarchiser les voies (la rue principale bifurque). Pour bien distinguer la portion de la rue Albert Charton en cul de sac un îlot accompagne le virage sur la rue de Brebières. La plantation d'arbres remarquables dans l'axe des deux rues vient ponctuer cette articulation et referme l'espace pour accompagner l'axe principal. La forme de l'îlot ne gêne pas l'accès des camions à l'entreprise voisine.

Le vaste délaissé en schiste rouge, triste et monotone est abondamment planté. Il constituera alors le pendant idéal à l'espace vert qui lui fait face et à l'îlot planté.

Aménagement de la cité

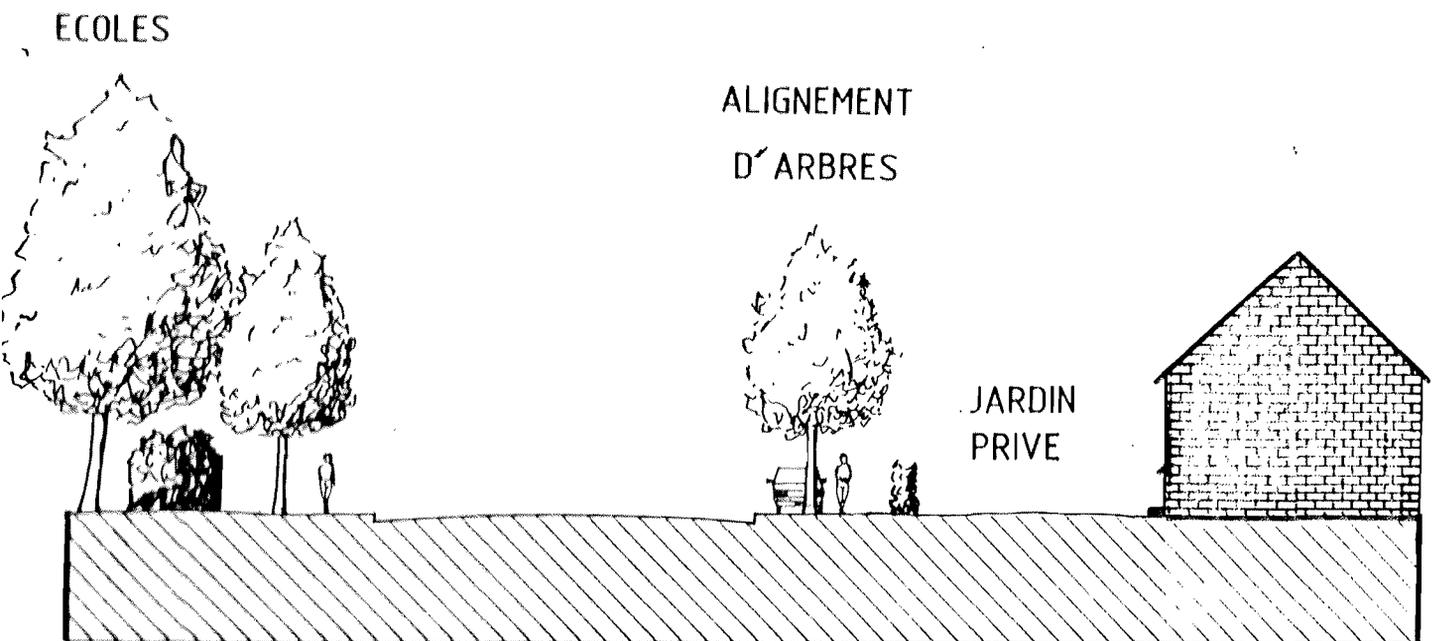
L'aspect général monotone, avec des maisons standardisées, des espaces libres largement minéralisés (schite et enrobé) et des plantations rares, nuit à l'image de "ville verte". D'où l'intérêt de récupérer l'ensemble de ces délaissés pour des plantations tout en préservant les espaces de parking indispensable. L'esprit de l'aménagement sera très paysager pour bien distinguer le caractère secondaire de ces rues par rapport aux axes principaux structurés par des alignements réguliers. Certains délaissés peuvent être rétrocedés à des habitations pour améliorer les abords des demeures tout en minimisant les coûts d'entretien (voir illustration dans le chapitre "projet d'ensemble"

Entre la rue des roses et l'avenue des lilas le croisement est rectifié pour ralentir la circulation.

A terme, il serait souhaitable de revoir l'ensemble de la cité : trottoirs et alignements d'arbres.

Rue Albert Charton

pour renforcer le rôle structurant de la rue elle est accompagnée par un alignement régulier d'arbres tiges qui définissent des places de stationnement



Croisement entre l'avenue des lilas et la rue Ferdinand Couteau

En arrivant depuis la rue Fernand Stassin (une des entrées de la ville) la vue s'arrête dans le virage sur un haut mur blanc. En créant un étranglement on peut installer une jardinière maçonnée garnie d'arbustes et d'arbres.

En refermant l'espace on isole la cité, l'articulation de la rue principale est mieux marquée

Extension du centre ville

Pour être intégré au centre ville (église, mairie) l'ensemble composé de la salle des fêtes, des écoles et des commerces est aménagé dans le même esprit et avec les mêmes éléments que la place.

Le stationnement en épis le long de la rue très fréquentée présente des problèmes de sécurité évident. Pour cela, il nous semble préférable de réaliser un parking sans accès direct aux stationnements depuis la rue en utilisant l'espace engazonné existant. Grâce à ce déplacement des parkings, les abords de la salle des fêtes et des commerces peuvent être mis en valeur.

Le petit espace vert à côté de la salle des fêtes est ouvert au public par suppression de la clôture et la mise en place d'un petit chemin et de quelques bancs.

RESIDENCE NOTRE DAME

Création d'une liaison piétonne

Les relations entre la rue Jules Dhaisne et la rue Paul Paix se limitant à la rue Jules Claisse et la rue Pierre de Coubertin. La rue Joliot Curie finissant en cul de sac il n'existe aucune liaison entre les deux rues au niveau de la rocade.

une zone boisée située entre les talus de la rocade et la résidence permet de réaliser facilement une liaison piétonne accessible depuis les divers espaces verts de la résidence.

Un revêtement de sol approprié met en évidence les entrées de ce chemin.

Des espaces verts

Le petit espace de jeux de boules est restructuré par un mail d'arbres. Une ouverture dans la haie permet de rattraper la liaison piétonne. Des lisses en bois interdisent l'accès aux voitures.

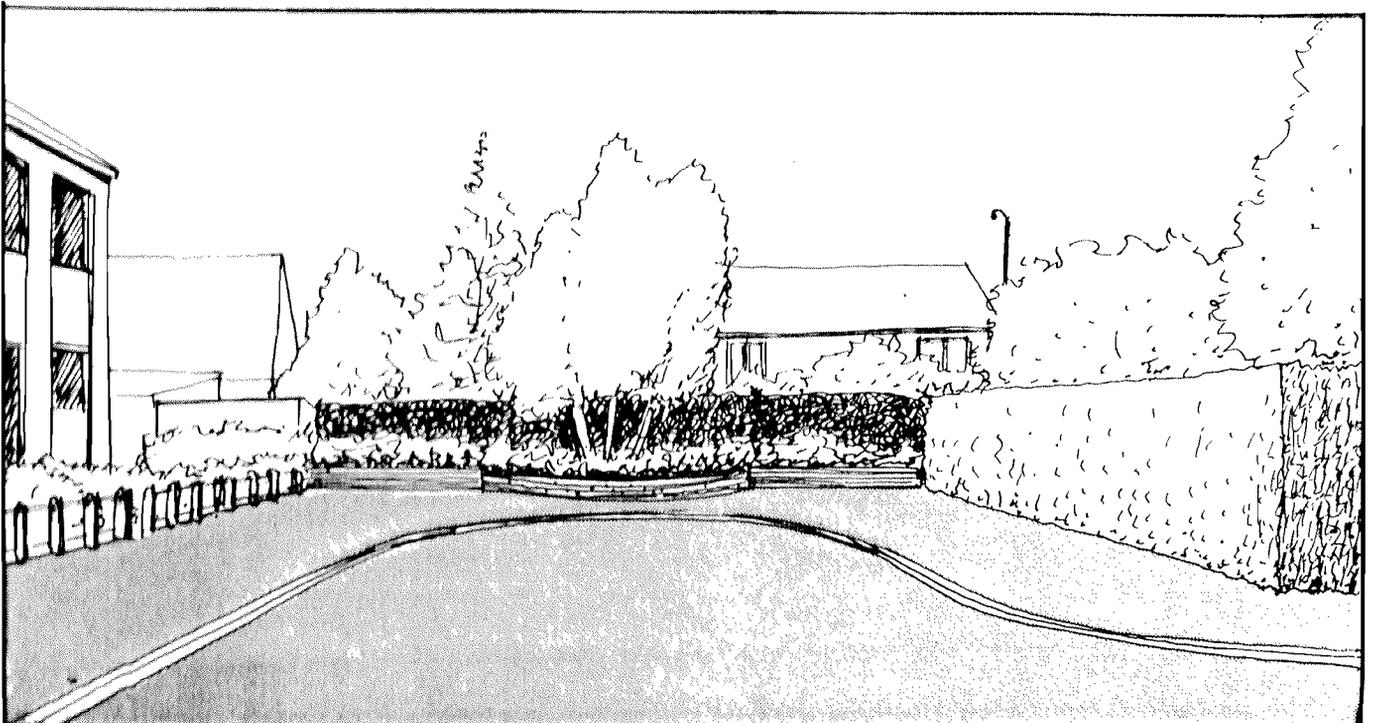
L'espace vert près de la rue Paul Paix, plus vaste, est aménagé pour recevoir les activités les plus diverses : des jeux et un abri où les jeunes peuvent se retrouver sans nuire à la tranquillité des habitants du quartier.

Le long de la rue principale, deux habitations de mauvaise qualité peuvent avantageusement être acquises pour ouvrir davantage l'espace vert. Il sera plus grand et mieux perçu depuis la route ("ville verte").

Des arbres accompagnent la route pour bien la souligner tout en laissant passer le regard. Un arrêt bus s'inscrit dans l'extrémité sud de jardin.

Le mur

La rue Joliot Curie, s'arrête brutalement sur un mur en parpaings. L'aménagement vise à traiter la perspective pour créer un point d'appel agréable et bien terminer la route.



ENTREE RUE CHARLES PAIX

Les portes de la ville

Contrairement au pont rue de Brebières, les deux extrémités du pont sont sur la commune de Courchelettes. Ce paramètre permet de mieux traiter la porte de la ville par l'aménagement des deux bords.

Du côté de Corbehem, la route forme un coude, les autres voies ne servent qu'à une desserte locale ou l'accès à une zone industrielle. Les aménagements visent à mieux organiser ce trop large croisement en refermant les axes secondaires et en soulignant l'axe principal. Les réalisations seront adaptées pour ne pas gêner la circulation des camions.

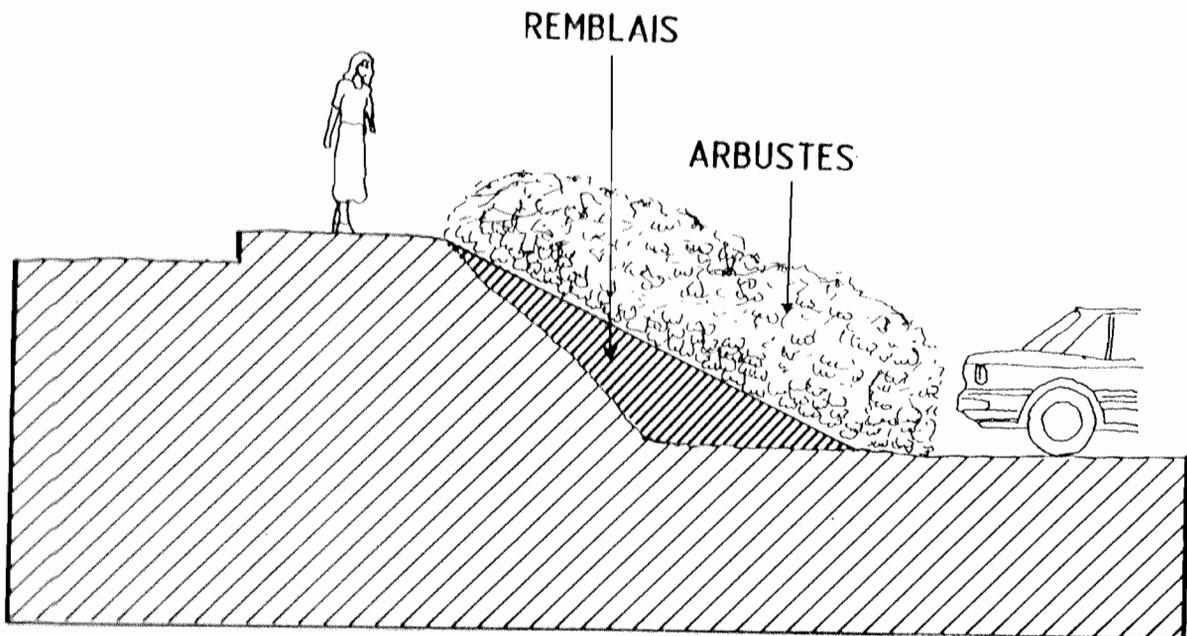
un bosquet d'arbres remarquables souligne cette articulation et crée un point d'appel depuis la route principale.

Face au petit groupe de maison et du café en contrebas du talus, l'espace reste dégagé pour bien laisser voir le croisement et le pont (sécurité) mais aussi le café.

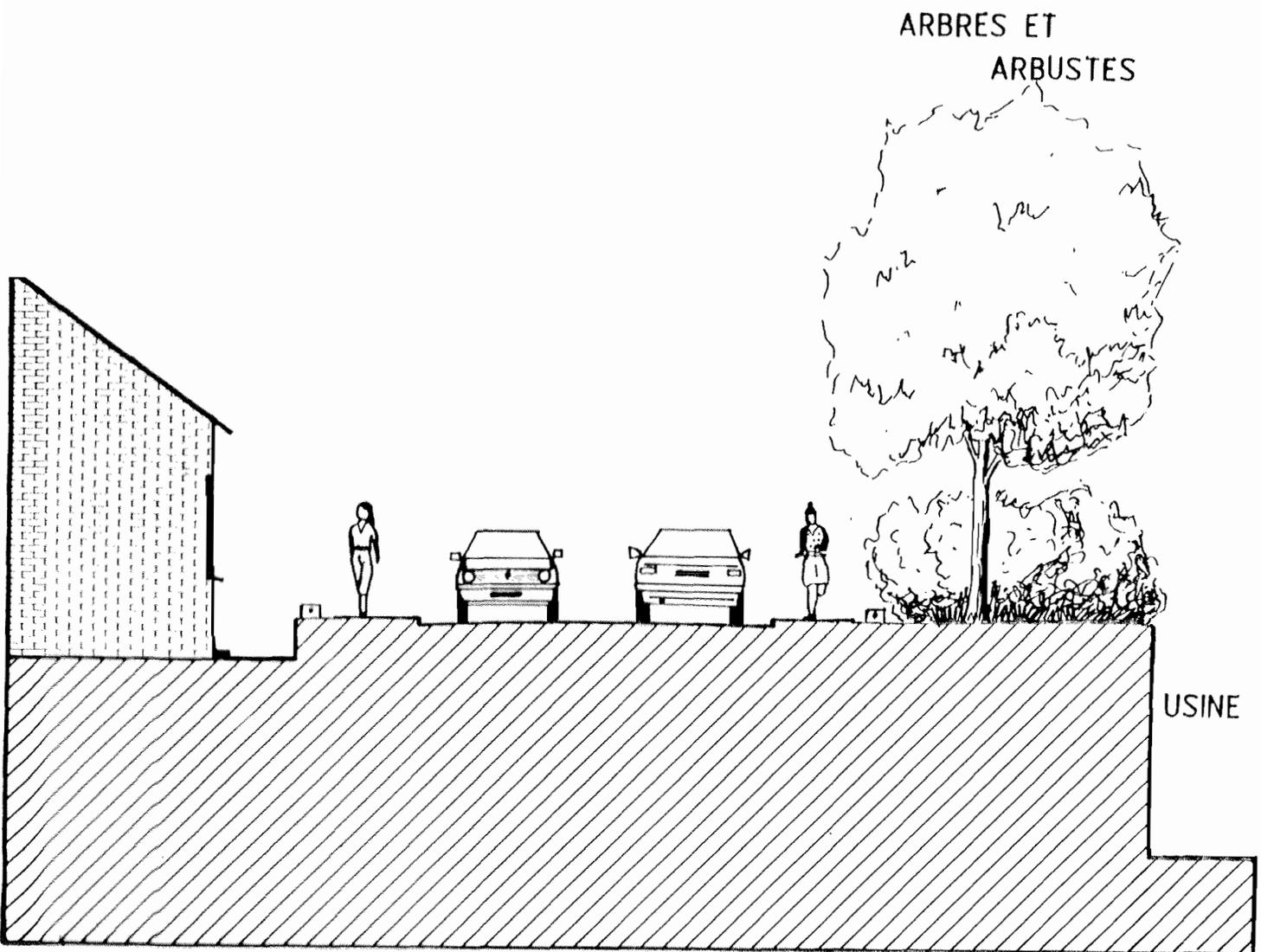
L'espace est simplement restructuré avec un apport de terre végétale sur les talus (avec un reprofilage des pentes) et un marquage des places de stationnement

A proximité du café une terrasse en pavés et garnie de petits arbres est nichée contre le talus planté et d'ouvre sur la Scarpe derrière les bâtiments

Au niveau de l'accès au parking une jardinière fleurie avec un panneau de signalisation annonce l'entrée de la ville et indique la présence du café.



Du côté de Courchelettes des plantations d'arbres accompagnent la route et minimisent l'impact des bâtiments industriels peu esthétiques. Sur les talus le long du canal les plantations agrémentent l'espace et mettent en valeur le pont.



Le calvaire

Il "flotte" dans un espace dégagé, en friche ou utiliser pour le stockage de matériaux. "La vision de ce lieu est préjudiciable" l'aspect générale de ville-verte, aussi il serait bien d'inciter les propriétaires à traiter les abords ou de chercher à acquérir cette frange afin de l'aménager en conséquence :

Deux arbres encadrent le monument et des arbustes améliore la qualité de ces abords.

Des plantations continues masquent les espaces servant au stockage.

RUE JOSEPH COSTE

La partie analyse de la commune a mis en évidence le rôle structurant de cette rue sur laquelle débouche l'ensemble des rues principales. La deuxième particularité de cette rue est qu'elle se termine sur deux carrefours à angles droits.

Croisement avec la rue Paul Paix

La rue Jules Claisse (dite rue du cimetière) est devenue depuis longtemps en cul de sac depuis la disparition du pont qui enjambait la Scarpe. Il est important de souligner ce caractère secondaire au profit de la continuité entre la rue Paul Paix et la rue Joseph Coste. L'alignement d'arbres de la rue Paul Paix est ainsi prolongé jusqu'au pont de la voie SNCF. Le talus SNCF est planté d'arbustes sur 10 m pour encadrer l'ouvrage avec des éléments verticaux invitant à traverser cette barrière. Un élément marquant occupe le centre du giratoire et ferme la perspective.

de l'autre côté du talus SNCF, l'espace situé entre la voie ferrée et les accès aux zones industrielles sont retravaillés avec des jardinières plantées d'arbustes et des mêmes arbres que la rue Paul Paix

Vers la Scarpe

On retrouver cet alignement après le croisement avec la rue Charles Paix. Des bâtiments industriels seront démolis au nord de la rue et le long de la Scarpe. L'espace sera utilisé à des fins de stockage. C'est une opportunité pour la commune de traiter les franges de cet espace. Le long de la rue un alignement d'arbres combiné à des arbustes masquent cette zone qui risque de présenter un aspect peu attrayant. Le long de la Scarpe la berge est conçue comme un quai en utilisant les bases des anciens bâtiments. Un garde corps assure la sécurité. Une bande de 7 m en stabilisé permet la promenade à l'ombre des arbres. Une haie dense cache encore la zone de stockage (voir illustrations page suivante)

Les abords de l'écluse

Ils ont été récemment aménagés avec la création d'une passerelle piétonne et la mise en place d'une halte nautique. Toutefois, sur la rive gauche, il est impossible d'accéder au chemin de halage depuis la rue Joseph Coste. Deux opportunités sont à saisir. Le long du canal il suffit de créer un nouvel accès depuis la route (un escalier). Il est aussi possible de profiter des délaissés boisés (ancienne voie SNCF) pour réaliser là aussi un mini espace vert propice à la détente, au repos et aux rencontres.

LES ECOLES ET LE STADE

Contrairement aux autres espaces où les aménagements se bornent généralement à occuper les délaissés ou à restructurer des espaces ponctuellement, il s'agit ici de repenser l'ensemble de l'organisation du quartier suivant trois paramètres principaux :

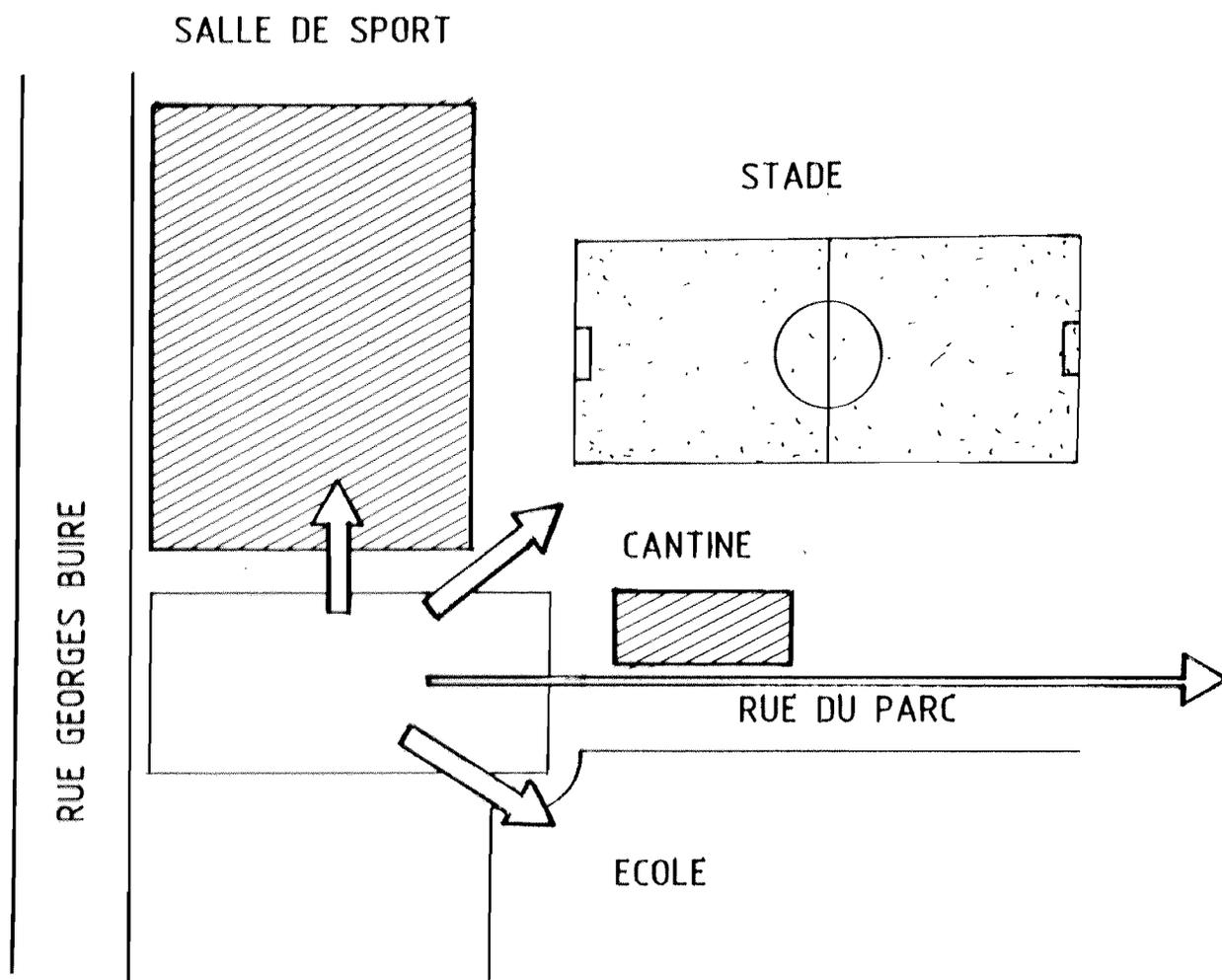
- création d'une salle de sport
- meilleure accessibilité aux écoles
- retrouver des liaisons fortes entre le quartier et la scarpe canalisée

Création d'une salle de sport

L'objectif est d'obtenir un complexe sportif (terrain de football, piste de course à pied, salle de sport, club house, vestiaires...) cohérent, avec un accès bien lisible et un parking conséquent. D'où l'idée de créer une nouvelle place/parking qui distribue le complexe sportif, la cantine et l'école avec un marquage adapté des diverses entrées.

Le terrain de sport, en très mauvais état, est complètement refait et décalé pour mieux s'inscrire dans le complexe sportif.

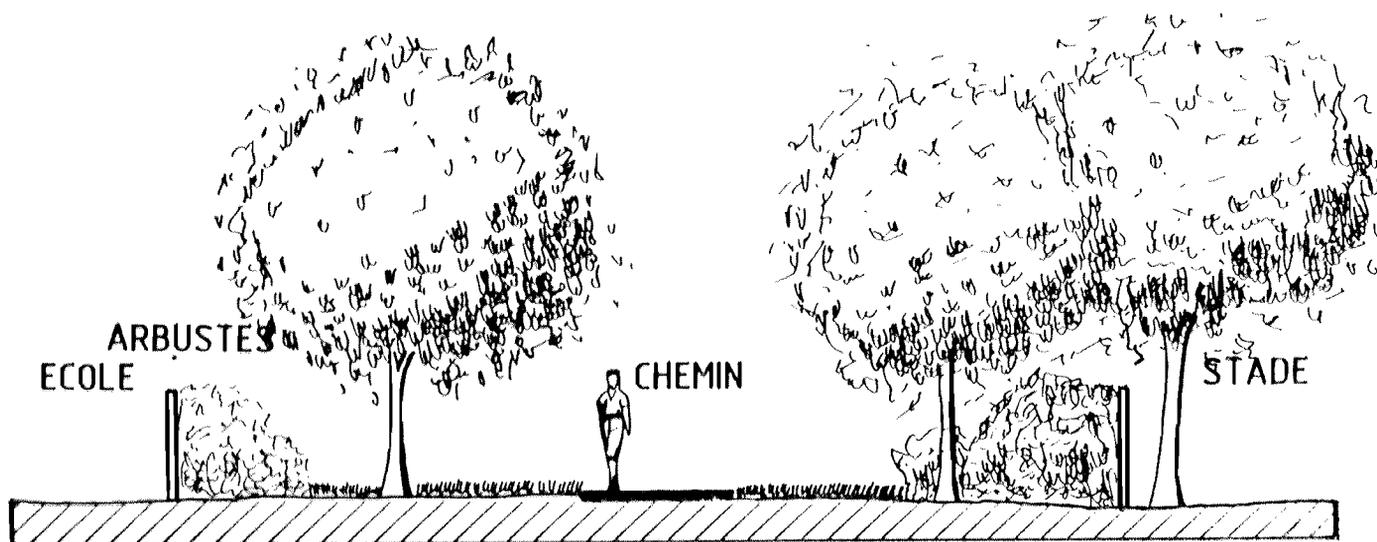
L'arrière de la cantine pourrait même accueillir des gradins indispensables lors des compétitions.



Accessibilité aux écoles

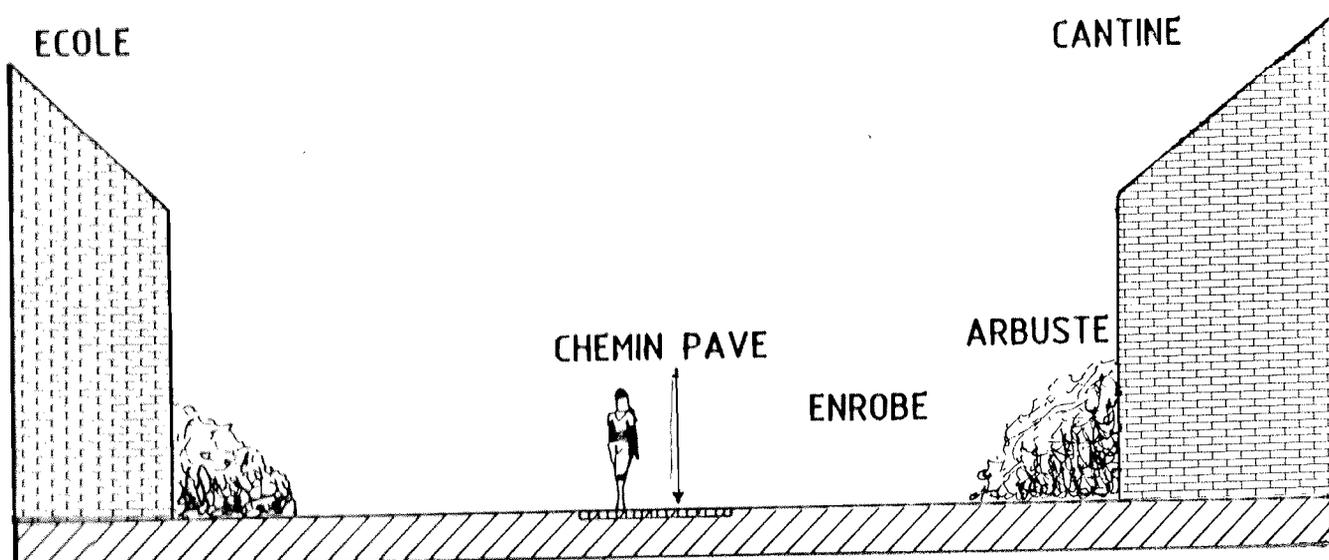
Chaque entrée d'école est soulignée par un traitement de sol différent accompagné de plantations spécifiques.

La rue du parc reprend sa vocation initiale c'est à dire exclusivement piétonne avec de nombreuses plantations qui la rendent plus agréable et lui redonnent un caractère de parc (tout le quartier est installé sur l'ancien parc de M. Luce Ildephonse).



Entre la cantine et la nouvelle place, l'espace est traité comme une voie plus urbaine pour permettre l'accès à divers véhicules (pour la cantine) mais en soulignant la vocation piétonne de l'espace.

Le chemin central en pavage est bordé de surfaces en enrobé, entre la rue et les bâtiments une bande d'arbustes large de 2 m renforce le caractère d'espace piéton.



Relations avec la Scarpe

Les bords de la Scarpe sont très attrayant. Des plantations d'arbres améliorent l'aspect de la promenade. Le chemin mérite toutefois d'être mieux défini et l'arrière des habitations plantés d'arbustes (pour limiter ainsi les coûts d'entretien : tontes des gazons).

Les relations entre la rue des écoles, la rue Georges Buire et le chemin de la Scarpe sont matérialisées par des petites places ponctuées de quatre arbres. L'espace est dégagé (récupération des angles de parcelles privées et du stade) pour mieux s'ouvrir sur le canal depuis les rues perpendiculaires. Des plantations supplémentaires préservent l'intimité du lieu, des bancs invitent à la détente où à la rencontre.